

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF

Projet pédagogique
Juin 2022

SOMMAIRE

La formation AES : un positionnement IRTSCA

- 1- L'arrivée de la formation AES à l'IRTSCA : entre transfert et agrément p.2
- 2- Accompagnement éducatif et social : un métier avant tout p.2
- 3- Une réforme qui aboutit à une réglementation au 30 août 2021 p.4
- 4- Des valeurs et des principes d'intervention à l'IRTSCA au service de la formation AES p.5
- 5- Des apprenants et leurs caractéristiques p.5

Une méthodologie

- 1- Un référentiel ancré dans la notion de blocs de compétences p.7
- 2- De l'admission à un accueil : une étape de positionnement pour l'apprenant p.8
- 3- Une alternance intégrative : l'enjeu d'une professionnalisation p.11
- 4- Une référence de parcours : une garantie de la personnalisation de la formation p.11
- 5- Une transversalité avec d'autres formations du travail social : l'ancrage du travail en équipe p.12

Une prestation pédagogique

- 1- Des modalités et ressources pédagogiques diversifiées intégrant l'incontournable dimension numérique p.13
- 2- Une organisation pédagogique modulaire en écho aux blocs de compétences p.18
- 3- Une formation pratique p.28
- 4- Une organisation calendaire p.30

Des lieux, des acteurs et des instances

- 1- L'IRTSCA, un équipement situé à Reims p.32
- 2- Les sites qualifiants à l'échelle régionale p.32
- 3- Des formateurs permanents et des intervenants occasionnels p.32
- 4- Une équipe administrative et logistique p.33
- 5- Des délégués p.34
- 6- Un conseil de perfectionnement p.34

Une certification

- 1- Une préparation aux épreuves de certification p.35
- 2- Des épreuves dites en centre et celles organisées par la DREETS p.35
- 3- Une procédure et une réglementation au service de l'organisation des épreuves p.40
- 4- Un jury plénier actant la délivrance des diplômes d'Etat p.41

Conclusion p.43

La formation AES : un positionnement IRTSCA

1. L'arrivée de la formation AES à l'IRTSCA : entre transfert et agrément

L'arrivée de la formation AES n'est pas des plus communes. En effet, depuis un certain nombre d'années, cette formation issue de la formation d'aide médico-pédagogique (AMP) a été dispensée par le Centre Régional d'Etudes, d'Action et d'information Grand Est (CREAI) situé à Châlons en Champagne. Or, ce dernier a proposé dans le cadre de la convention de partenariat en date du 12 juin 2018 d'établir une complémentarité entre l'offre de formation des deux structures. Cette complémentarité étudiée a engagé chacune des deux structures dans une mise en conformité avec son propre cahier des charges et de donner du sens et de la cohérence à une offre de formation sur l'ensemble du territoire champenois. C'est ainsi que le CREAI s'est engagé à cesser l'organisation de la formation préparatoire au diplôme d'Etat AES et à transférer à l'IRTSCA l'ingénierie de cette même formation.

Au-delà de ce transfert opéré, la question de l'obtention de l'agrément s'est posée pour l'équipe pédagogique de l'IRTSCA. En effet, conformément à l'article L451-1 du code de l'action sociale et des familles *“ les établissements publics ou privés sont soumis pour dispenser une formation préparant à un diplôme du travail social, à un agrément délivré par la Région sur la base du schéma régional des formations sociales, après avis du représentant de l'Etat dans la région, ainsi qu'aux obligations et interdictions prévues respectivement aux articles L 6352-1 et 6352-2 du code du travail.”*

Après une demande d'agrément pour dispenser la formation AES le 25 juin 2018, l'IRTSCA a reçu une notification d'**obtention de cet agrément le 30 janvier 2019.**

2. Accompagnant éducatif et social : un métier avant tout

Cette dénomination AES comporte trois notions clés pour le travailleur social :

◆ *A pour accompagnant*

L'accompagnant est celui qui accompagne et selon une définition commune, "accompagner", c'est se joindre à quelqu'un (dimension relationnelle), pour aller où il va (dimension opérationnelle), en même temps que lui (dimension temporelle) tel est le principe de base des actions qui se régleront à partir de l'autre, de ce qu'il est, de là où il en est. Le sens du mot accompagnement peut s'expliquer à partir de ses origines latines *ac* (vers), *cum* (avec), *pagnis* (pain) : « celui qui mange le pain avec ».

Accompagner, c'est dans un rapport d'égalité, d'humanité, c'est se joindre à l'accompagné pour marcher où il va, à son rythme, sans forcer le pas. Le choix de la

direction du chemin par la personne accompagnée, la présence attentive de l'accompagnant aux côtés de l'accompagné, l'idée du partage du quotidien, sont des valeurs qui doivent porter l'AES dans ses pratiques. On peut évoquer le respect de l'altérité de chacun et un travail de collaboration entre les différents protagonistes que ce soit entre l'accompagné, l'accompagnant, l'équipe, les familles. Dans la préface du livre d'Henri-Jacques Stiker, « Handicap et accompagnement : nouvelles attentes, nouvelles pratiques », Pascal Jacob, président de I=MC2¹, écrit : « L'accompagnement est devenu le mot-clé du handicap : tout le monde en parle, chacun s'ingénie à le définir. En pratique l'accompagnement c'est d'abord l'atténuation de la solitude de la personne handicapée, la possibilité de pouvoir compter sur quelqu'un. L'accompagnement c'est la sécurité que donne la présence, à côté de soi, d'une personne compétente et disponible... » Voici ce qui caractérise et définit le mieux la notion d'accompagnant avec une idée de mouvement, d'individualisation et un processus dynamique « du faire avec ».

◆ *E pour Educatif*

Le référentiel professionnel du DEAES met en lien l'accompagnement avec une visée éducative où l'accompagnant est aussi un guide, un soutien dans les actes de la vie quotidienne pour la personne. L'AES doit savoir prendre en compte les limites mais aussi les capacités de chacun en veillant à son bien-être et à son confort. La notion de guide s'inscrit dans une démarche professionnelle de prise en compte du projet personnalisé de la personne où l'action fait partie du cadre institutionnel, de l'environnement. Il doit pour se faire que le professionnel veille à la cohérence de l'accompagnement et de l'aide proposée en fonction des besoins, attentes et droits des personnes.

◆ *S pour social*

L'accompagnement social est synonyme de relation entre la personne accompagnée et celui qui accompagne. Il est basé sur des principes législatifs tels que, entre autres, les lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les lois du 4 mars 2002 sur les droits des malades, la loi du 11 février 2005 concernant les personnes en situation de handicap. Il est fait état de la nécessaire prise en compte du respect de la personne, de sa dignité, de son intimité et de ses choix de vie. Il est requis la participation de la personne et lui donne de fait une place centrale dans l'accompagnement. Charge à l'accompagnant de proposer tous les moyens nécessaires qui favoriseront l'inclusion de la personne accompagnée dans toutes les sphères de la cité. L'accompagnant éducatif et social devra favoriser l'insertion de la personne que ce soit dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

¹ Une association créée en 2007 à l'initiative de parents de personnes atteintes de paralysie cérébrale

Les missions d'un accompagnant éducatif et social sont les suivantes :

L'Accompagnant Educatif et Social, en lien avec une équipe pluriprofessionnelle, participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés dans le respect de la personne, de ses choix et de son consentement.

Il établit une relation attentive et bienveillante de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il accompagne la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, aide aux déplacements...) en fonction de ses capacités et de ses choix. Il participe à l'entretien du cadre de vie de la personne que ce soit à son domicile ou en établissement.

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne dans le cadre d'une relation individuelle ou de groupe qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe au bien-être physique et psychologique de la personne dans les différentes étapes de sa vie, de l'enfance à la fin de vie. Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Lorsqu'il exerce au sein d'une institution ou d'un service, il inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement.

Il prend en compte et communique avec les familles et les aidants. Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement ainsi que de l'aide apportée ou proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne ou des groupes de personnes.

3. Une réforme qui aboutit à une réglementation au 30 Août 2021

Le diplôme d'Accompagnant Educatif et Social (AES), créé par décret du 29 janvier 2016, regroupe trois professions : auxiliaire de vie sociale (AVS), aide médico-pédagogique (AMP) et auxiliaire de vie scolaire (AVSCO) parfois nommé auxiliaire d'intégration scolaire (AIS) ou accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH). Ce "nouveau" métier du social répond à une mission éducative et sociale à

destination de plusieurs publics et sur des lieux d'exercices différents (accompagnement de la vie à domicile, accompagnement de la vie en structure collective, accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire).

La réforme officialisée par le décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 et l'arrêté du 30 août 2021 fait suite à une évaluation du DEAES conduite par le ministère en 2018. Celle-ci a permis de mettre en avant la cohérence et l'adaptation de la formation aux besoins et missions des professionnels mais aussi un déséquilibre entre les secteurs d'activité et des spécialités peu visibles. La révision du DEAES pose la fusion des spécialités, la construction du référentiel de compétences en bloc de compétences (loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel) et pour finir la constitution d'un bloc de compétences équivalent entre le DEAES et le DEAS.

4. Des valeurs et des principes d'intervention à l'IRTSCA au service de la formation AES

En écho aux valeurs de l'association gestionnaire de l'IRTSCA, à savoir les valeurs de notre Constitution républicaine *Liberté, Egalité et Fraternité* et les valeurs de Respect et de Bienveillance², la formation AES s'appuie sur les dimensions inscrites dans le projet d'établissement 2020/2025 "**le respect de la dignité humaine, la démocratie, la liberté, l'égalité, la solidarité, la sécurité et la justice.**"³ Ainsi pour le futur apprenant s'engager dans la formation AES "*c'est agir individuellement avec sa propre subjectivité mais aussi collectivement dans la réflexion et dans l'action, que ce soit dans le temps de la formation mais également dans la vie de l'institution. Favoriser l'altérité, confronter les différences et les similitudes, promouvoir le lien social sont aussi des axes de développement de l'institut*"⁴ axes qui traversent sans conteste la formation AES.

5. Des apprenants et leurs caractéristiques

L'IRTSCA accueille en formation Accompagnant Educatif et Social des salariés et des demandeurs d'emploi depuis 2019. Chaque public d'apprenant a des caractéristiques différentes et nécessite un accompagnement pédagogique adapté.

Pour les demandeurs d'emploi, pour la majorité il s'agit d'un public éloigné de l'emploi. Le choix du métier peut être en lien avec un reclassement professionnel, une difficulté pour trouver un emploi stable. L'ensemble de ces apprenants ont un passé professionnel. Cette caractéristique est à prendre en compte dans la formation

² Projet associatif IRTSCA 2020/2025

³ Projet d'établissement IRTS Champagne Ardenne 2020/2025 p.14

⁴ Projet d'établissement IRTSCA 2020/2025 p.14

puisqu'ils ont déjà acquis une expérience professionnelle. L'âge d'entrée en formation se situe entre 19 et 55 ans avec un niveau de qualification allant de personnes sans diplôme au niveau licence. Pour rappel, l'entrée en formation n'est pas soumise à un niveau de diplôme. Ces parcours différents apportent une richesse dans les échanges souvent porteuse d'une dynamique d'entraide entre apprenants. Nous avons constaté qu'ils arrivent pour la plupart en formation avec une idée du public avec lequel ils envisagent de travailler à la suite de leur parcours de formation. La formation leur permet d'ouvrir leur réflexions et choix de lieu de travail futur. On se doit de souligner une réelle motivation dès l'entrée en formation voire en amont compte-tenu de la démarche d'inscription et du travail effectué avec le prescripteur (obligation d'un stage d'immersion).

Pour les personnes salariées, on constate qu'ils exercent pour la majorité dans le secteur social et médico-social. Ils occupent des fonctions souvent en lien avec la prise en charge de personnes en situation de handicap, de maladie, de vieillissement. Leurs attentes vis-à-vis de la formation sont pour la grande majorité une reconnaissance professionnelle par l'obtention d'un diplôme d'Etat. Ils rentrent en formation avec des savoirs expérientiels pas toujours identifiés, ils doivent déconstruire et reconstruire leur représentation du métier, un besoin aussi de se forger une identité professionnelle d'AES diplômé. Ce travail de déconstruction n'est pas toujours aisé d'autant qu'ils évoluent sous le regard de leurs collègues de travail (stage long chez l'employeur). L'âge d'entrée en formation est sensiblement identique soit 20 à 52 ans. La multitude des lieux d'exercice permet de visualiser les différents publics, missions des AES. La réforme va permettre d'élargir ces connaissances avec de nouveaux terrains et sites qualifiants même si le temps du stage extérieur à minima de 140 heures.

Une enquête a été réalisée au sein de notre institut dans le cadre d'un master 2 pro Ingénierie et Conseil en Formation par un stagiaire de l'Université de ROUEN (UFR sciences de l'homme et de la société) sur *“La construction d'une identité professionnelle dans un parcours de professionnalisation en alternance des apprenants AES mobilisant des compétences hétérogènes”*. Ce mémoire met en exergue que la construction de l'identité professionnelle passe par l'identité groupe de formation AES au sein de l'institut de formation et l'appartenance aussi à la “famille” des travailleurs sociaux.

Une méthodologie

1. Un référentiel ancré dans la notion de blocs de compétences

C'est la loi du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui a introduit la notion de bloc de compétences.

Les blocs de compétences sont définis légalement dans l'article L.6113-1 du code du travail : *les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées.*

Par cohérence, il est entendu un assemblage de plusieurs compétences spécifiques, « logiques » et non une seule compétence par bloc pour répondre à une activité professionnelle.

Ainsi « *les blocs de compétences représentent une modalité d'accès modulaire et progressive à la certification, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'un processus VAE, ou d'un combinatoire de ces modalités d'accès* ». ⁵

Alimentée par des contenus d'enseignement puisés dans les « modules de formation transversaux qui fondent la culture professionnelle et les savoir-faire communs à l'ensemble des travailleurs sociaux » ⁶, La formation théorique et pratique DEAES se décompose en cinq domaines de formation (DF) auxquels sont associés cinq blocs de compétences (cf annexe 1 : REFERENTIEL DE COMPETENCES).

La répartition du volume de formation théorique de 546 h par bloc de compétences est la suivante :

- Bloc 1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » : 112 heures d'enseignement.
- Bloc 2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité » : 91 heures d'enseignement.
- Bloc 3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne » : 105 heures d'enseignement.
- Bloc 4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention » : 147 heures d'enseignement

⁵ Note relative aux blocs de compétences. France Compétences. P.3

⁶ Cf. Projet pédagogique IRTSCA juillet 2021 p3

→ Bloc 5 « Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » : 91 heures d'enseignement.

2. De l'admission à un accueil : une étape de positionnement pour l'apprenant

Les candidats sont soumis à des épreuves d'entrée en formation, organisées par l'IRTSCA selon les modalités fixées par l'arrêté du 30 août 2021 modifié et précisées par une instruction du 30 août 2021.

Les candidats admis à se présenter sont :

Les candidats au titre de la formation continue, les personnes déjà engagées dans la vie active ou qui s'y engagent, les salariés ayant un emploi dans le secteur médico-social (formation en alternance) ainsi que les personnes en reconversion et les demandeurs d'emploi ;

Les personnes ayant acquis des domaines de compétence par la voie de la VAE et qui souhaitent acquérir les domaines de compétences manquants par la voie de la formation ;

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- 1° Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'arrêté du 30 août 2021 (cf annexe 2 : TABLEAUX DES PASSERELLES)
Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.
- 2° Les lauréats de l'Institut de l'engagement
- 3° Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- 4° Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles
- 5° Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement effectué par l'établissement de formation avec l'équipe pédagogique de la filière AES.

En cas de saturation des places disponibles par des candidats relevant des cinq situations mentionnées à l'alinéa précédent, l'établissement de formation pourra retenir en priorité les candidats ayant acquis l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V du présent arrêté par ordre d'ancienneté de leur certification.

La sélection des candidats :

Sauf pour les candidats relevant de l'article 2 du décret du 30 août 2021, l'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'IRTSCA.

Une commission d'admission, composée du Directeur de la pédagogie des formations, du Responsable de la formation AES et de formateurs de l'IRTSCA, procède à la sélection des dossiers des candidats au regard notamment de leur parcours de formation antérieure et professionnel, de leurs aptitudes et surtout de leur motivation. Une lettre de motivation est demandée aux candidats dont le dossier a été retenu et qui doivent se présenter à une épreuve orale d'admission.

Cette épreuve visée par l'article 4 du décret, d'une durée de 30 minutes en la présence d'un jury composé par un professionnel et un formateur, porte sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale et spécifiquement AES. Il est remis à chaque jury un support écrit avec des indicateurs d'évaluation (cf annexe 3 : Indicateurs d'évaluation) portant sur la posture générale du candidat (entretien préparé, capacité à se présenter, clarté dans le discours, motivation pour la formation, à se projeter dans la formation) et sa connaissance du secteur social et médico-social (réalisation de stage ou non d'immersion, représentation du secteur, du métier et le formation, mobilité, projet). Il est demandé au jury de donner un avis motivé et une note sur 20.

A l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite. Les candidats sont informés par courrier des résultats de leur candidature.

Le règlement d'admission de la formation AES définit les critères permettant de départager deux candidats ayant obtenue la même note. Un calendrier d'admission est établi chaque année au regard des dates régionales des épreuves de certification.

La liste des candidats admis en formation est adressée au représentant de l'Etat dans le mois qui suit l'entrée en formation. Les résultats de l'admission en formation ne sont

valables que pour la rentrée au titre de laquelle cette sélection a été réalisée. Cependant, les candidats en congé de maternité, paternité ou adoption, ou dont la demande de mise en disponibilité a été refusée ou disposant d'un congé de garde d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans bénéficient de droit d'un report d'admission limité à deux ans.

Un report d'admission pour la même période, est accordé de droit en cas de rejet du bénéficiaire de la promotion professionnelle ou sociale ou de refus de l'employeur ou du financeur d'une demande de projet de transition professionnelle ou de congé de formation professionnelle.

En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de l'établissement.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa formation trois mois avant la date de l'entrée en formation.

Le report est valable pour l'établissement dans lequel le candidat avait été précédemment admis. Les candidats recevront un courrier de prévenance de ce délai.

En ce qui concerne **les allègements et dispenses**, une procédure est mise en place par l'IRTSCA afin d'informer les candidats et apprenants des possibilités de ceux-ci (cf annexe 4 : PROCEDURE D'ALLEGEMENTS / DISPENSES). Une information est faite sur le site www.irtsca.fr ainsi qu'un courrier d'accompagnement inséré dans le dossier d'inscription afin que l'apprenant entrant puisse suivre la procédure. Il devra faire la demande en remplissant un dossier au moment de l'inscription complétée par les diplômes et/ou les référentiels. Après les épreuves d'admission, une étude individuelle des dossiers des demandes des dispenses et allègements sera effectuée par l'équipe pédagogique. Une commission pédagogique se tiendra dans le mois qui suit la sélection pour traiter les dossiers complets en vue d'établir la personnalisation du parcours pédagogique ; Les modalités de cette personnalisation seront transmises par écrit au demandeur.

L'**accueil** est un temps de rencontre entre les apprenants, l'équipe pédagogique, la Direction de l'IRTSCA et le représentant pôle emploi pour les demandeurs d'emploi. Cette première journée de formation permet de présenter la formation, son organisation et de répondre aux questions de chacun tant au niveau administratif que pédagogique. Il est prévu en fin de matinée un temps de découverte des locaux (salle de restauration, salle de cours, bureaux de l'équipe, service informatique, centre de documentation...) L'après-midi, les apprenants rencontrent, sans la présence de

formateurs, deux jeunes diplômés AES qui viennent partager leur parcours de formation.

Cette première journée à l'IRTSCA est importante, elle permet de lever les appréhensions, de poser le cadre et les objectifs de la formation. Il est remis aux apprenants un livret d'accueil, le règlement intérieur, une charte des outils numériques, le calendrier de formation pour l'année ainsi que le planning avec le contenu des interventions. Il est communiqué le calendrier de toutes les épreuves de certification. Ce temps convivial de bienvenue permet d'installer chaque apprenant au sein du groupe AES à l'IRTSCA.

3. Une alternance intégrative : l'enjeu d'une professionnalisation

L'alternance intégrative est au cœur du dispositif de formation de l'IRTSCA. Inscrite dans le projet d'établissement de l'Institut comme une démarche de professionnalisation, l'alternance est une modalité d'acquisition de compétences, l'interaction entre sites qualifiants et institut de formation. Cette dynamique permet un renforcement des partenariats qui se nourrissent mutuellement dans la transmission des savoirs. L'intervention des professionnels (transmission de savoirs enrichis par des savoirs expérientiels).

La reconnaissance des sites qualifiants (transmission de compétences, situations professionnelles), la participation des professionnels en qualité de jury certificateur donnent une place à chacun des acteurs. L'alternance intégrative est un processus de formation qui s'acquière dans les instituts de formation et sur les sites qualifiants pour donner sens au travail, pour être au plus près des réalités de terrain et acquérir ainsi les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'AES.

Les séquences de formation sont organisées pour favoriser ce va et vient entre les sites qualifiants et l'institut, soit une semaine par mois environ à l'institut pour trois semaines sur le terrain (cf annexe 5 : Calendrier prévisionnel de formation). Cette organisation favorise l'apprentissage des connaissances, la réflexivité de l'apprenant et la construction de la compétence.

4. Une référence de parcours : une garantie de la personnalisation de la formation

La formation AES intègre le dispositif pédagogique développé par l'IRTSCA qui se nomme la référence de parcours. Au sein de l'équipe pédagogique, un formateur permanent assume cette fonction auprès d'un groupe. L'IRTSCA a opté pour un référent pour chaque promotion AES (un pour les demandeurs d'emploi et un autre

pour les salariés). Le référent de parcours accompagne au maximum 15 apprenants. Il organise et veille au parcours de l'apprenant afin que celui-ci soit structuré pour accéder à la qualification, soit adapté aux acquis antérieurs de la personne, soit géré dans une alternance entre les stages sur les sites qualifiants et les regroupements à l'IRTSCA. Cette pédagogie est centrée sur l'apprenant, ses besoins, son rythme d'apprentissage.

La référence de parcours passe par un suivi individuel de l'apprenant, de son parcours, de tous les aspects de la formation. Le référent valide la pré-affectation de stage, effectue la visite de stage.

La référence de parcours, c'est aussi des séquences en groupe qui s'appuient sur une démarche inductive en partant de l'apprenant, de son vécu en stage. Le référent de parcours anime des ateliers d'analyse de l'intervention professionnelle et il peut aussi évaluer les travaux en rapport avec le stage et les certifications. Ces espaces d'échanges sont le lieu d'élaboration du positionnement professionnel, de la mise en sens de l'expérience de stage mais aussi de régulation interne au groupe ou vis-à-vis de la formation "Nos référents de parcours ont le rôle de guidance et d'encadrement, mais aussi d'accompagnement dans la réflexion"⁷.

Cette fonction pédagogique s'inscrit dans une dimension collective inhérente à la formation professionnelle complétée par une guidance individuelle avec des entretiens individuels en début, mi-parcours, fin de formation et en fonction des besoins de chaque apprenant. Le référent de parcours est présent aux réunions de formateurs de stage pour le groupe d'apprenants dont il a le suivi, ainsi aux réunions de tuteurs pour les groupes de salariés en formation. Au minimum deux fois par an, le référent de parcours rend compte en réunion d'équipe de la progression des apprenants de son groupe dans leurs parcours de professionnalisation.

Cet accompagnement permet à la personne en formation d'avoir un interlocuteur privilégié parmi les formateurs et cela de l'admission jusqu'à la présentation de ses acquis devant le jury professionnel. Cette démarche impulse l'individualisation, la prise en compte de la singularité du parcours de chaque apprenant.

5. Une transversalité avec d'autres formations du travail social : l'ancrage du travail en équipe

⁷ Christelle BION, Anne LEDUC, Cyrille MUSIEDLAK, Maud RIEFFEL, Hubert WOZNIAK, le référent de parcours, un agitateur de pensées pour une construction de l'identité professionnelle, Le sociographe, la formation en travail social n° 11 hors-série 2018, p 54.

La transversalité est un principe fort de l'IRTSCA. Depuis sa création, l'IRTSCA a décloisonné et décloisonne, chaque fois qu'il est possible, les cursus de formation. Dans le cadre de son projet pédagogique, l'IRTSCA a mis en avant la transversalité au cœur de sa pédagogie.

L'évolution des emplois du travail social, le développement des interventions pluriprofessionnelles, la proximité des compétences, la pratique du partenariat dans l'exercice professionnel, ont toujours été des éléments qui conduisent à justifier un renforcement des transversalités et une facilitation des rapprochements pendant le temps de formation. Ce croisement de regards des intervenants sociaux, la connaissance et reconnaissance de chaque métier favorisent le travail des acteurs futurs du monde professionnel. *“La volonté pédagogique est de doter les travailleurs et intervenants sociaux, dès la formation, d'une culture commune et de leur apprendre à travailler ensemble, à partager des pratiques professionnelles, à conjuguer des compétences et des approches différentes.”*⁸

⁸ Projet d'établissement IRTSCA 2020-2025.

Une prestation pédagogique

Le DEAES est une formation de niveau 3 qui est orientée sur les pratiques professionnelles, l'IRTSCA accompagne l'apprenant en proposant outre des savoirs théoriques, un suivi personnalisé individuel mais aussi collectif.

1. Des modalités et ressources pédagogiques diversifiées intégrant l'incontournable dimension numérique

Une vie de promo, une vie de groupe

L'espace dédié à la promotion est basé sur l'échange où l'apprenant se positionne en tant qu'acteur participant. Cette dimension collective produit un enseignement qui se construit dans la reconnaissance de l'autre, dans le respect de chacun et favorise l'élaboration de l'identité professionnelle. Il s'agit ici dans le collectif de prendre en compte les parcours de chacun et de créer une dynamique de groupe, de réguler des conflits, d'impulser une cohérence de formation. Le vivre ensemble, la confrontation des idées, la mobilisation des savoirs est une réelle richesse pédagogique où la communication collective permet un apprentissage complémentaire entre chaque apprenant. Chaque promo procède à l'élection d'un délégué qui la représentera lors d'instances (conseil de perfectionnement, réunion Direction/Délégué de chaque filière...)

Le portfolio :

Cet outil dynamique répond à plusieurs objectifs pédagogiques. Il appartient à l'apprenant d'écrire dans son portfolio son parcours de professionnalisation. La construction de cet outil est donc très personnelle. Il s'alimente des cours et expériences de stage, des questionnements, d'observations, d'éléments significatifs de sa formation. Cette démarche intellectuelle favorise le lien entre la théorie et la pratique, la réflexion professionnelle et la construction du positionnement professionnel. L'écrit en tant que tel contribue à la conscientisation de la pratique. Ces différentes "photographies" permettent à l'apprenant de suivre son évolution entre l'entrée en formation (qui suis-je, mes motivations, ma représentation du métier...) et sa présentation au DEAES.

La commande d'un portfolio induit une écriture "contrainte" mais libre qui place l'apprenant comme acteur de sa formation. Seul le référent de parcours y a accès dans le cadre du suivi individuel. C'est un outil d'apprentissage et d'évaluation qui peut aussi servir de modalité pédagogique qui viendront valider des compétences non acquises ou en cours d'acquisition sur les terrains de stage. Cette posture réflexive place l'apprenant comme auteur/acteur de sa professionnalisation.

Exposé collectif

Il est demandé aux apprenants de faire un exposé collectif sur une pathologie de leur choix, l'accompagnement de l'AES en fonction du public choisi de ses capacités et difficultés. Cet oral leur permet de travailler leur communication, de réunir les informations essentielles, de créer des outils supports (power point, scénettes, enquêtes, questionnaires, tee-shirt...). Au-delà de cela, le travail collectif favorise les échanges, la confrontation d'idées, l'argumentation et la place de chacun au sein d'un groupe de travail. A l'issue de la présentation de leur travail, ils devront répondre aux questions éventuelles du public (groupe AES). Cet exposé est noté et pourra servir comme modalité pédagogique pour valider des compétences en cours d'acquisition ou non acquises sur le site qualifiant.



Photographie prise lors d'un exposé sur l'autisme. Les apprenantes ont fait faire des tee-shirts "Changeons de regard sur l'Autisme"

Simulateur de vieillissement

L'IRTSCA a acquis un simulateur de vieillissement et deux formateurs permanents ont suivi la formation qui leur permet d'animer des ateliers auprès de nos apprenants. Cette pédagogie adaptée permet de mettre en situation de "vieillissement" les apprenants AES, de les confronter aux effets de la déficience des capacités motrices et sensorielles due à l'âge mais aussi au handicap. Ces mises en situation les amènent à ressentir et comprendre les difficultés, à réfléchir aux comportements des personnes accompagnées. Une journée est consacrée à cet apprentissage. Cet outil mis à disposition des apprenants AES favorise la prévention des risques et les bonnes

pratiques qui leur permettra de proposer un accompagnement adapté. (photos site web : <https://www.simulateur-du-veillissement.com/>)



Le numérique

Le numérique est devenu un enjeu en travail social. Cette évolution des pratiques professionnelles est prise en compte dans la formation des futurs travailleurs sociaux dans l'appropriation des outils numériques mais aussi dans la prise en compte éthique/juridique de ces derniers. Il est remis aux apprenants une charte informatique ainsi qu'une notice d'information concernant les outils informatiques.

Dès l'entrée en formation, un point précis est fait avec nos apprenants sur les équipements, les compétences qu'ils possèdent ou non en informatique. L'IRTSCA, outre une infrastructure informatique conséquente, dispose, dans un souci d'équité, d'un service de prêt de PC portable pour les étudiants qui en font la demande. Ce service de prêt garantit une égalité d'accès à l'outil informatique pour tous nos apprenants.

Lors de leur entrée en formation, ils reçoivent un code informatique et une adresse mail. Ils ont chacun accès à des logiciels bureautiques tels que Word, Excell, power point mais aussi des logiciels de sauvegarde (site SharePoint par promo, OneDrive. Chaque apprenant a accès au logiciel de l'Institut Netyparéo qui permet d'avoir les informations concernant la formation (calendrier, planning, actualités). La promotion AES possède un groupe TEAMS qui permet les échanges entre apprenants et formateurs. L'IRTSCA a acquis des licences (Zoom, Teams, Starleaf) qui permettent les enseignements à distance et dans ce cas un lien de connexion est envoyé aux étudiants.

Un accompagnement au numérique est proposé ainsi que des moyens pédagogiques qui permettent l'utilisation de ces outils : utilisation de tableaux interactifs, salle de cours dotées de TBI, cours interactifs avec guidance de l'intervenant "tutorat à distance". L'IRTSCA travaille actuellement sur la mise en place d'une plateforme qui permettra d'accéder aux cours. En tant que membre de la Plateforme Unaforis Grand Est, l'IRTSCA a retenu le LMS Itslearning. Cet outil regroupe différentes fonctionnalités permettant une scénarisation poussée des contenus de formation (parcours de formation, visioconférences, documents à visionner, lire écouter, texte à analyser et commenter, tests, quiz, forums...) Cette démarche favorise la prise en compte du rythme de l'apprenant, ses besoins. Les apprenants AES sont accompagnés dans l'utilisation de Lorfolio Grand Est.

Les méthodes utilisées sont en lien direct avec l'enseignement proposé : Pour les méthodes transmissives pour exemple le cours en présentiel peut se compléter par une partie en distanciel (cours sur l'environnement juridique construit par un cadre pédagogique de l'IRTSCA et visionnable sur un réseau social) Cette complémentarité peut renforcer les connaissances de nos apprenants en s'adaptant à leurs besoins. Pour les méthodes participatives et expérientielles (tableau connecté, classe inversée...).

Le projet voltaire : un outil numérique au service de l'écrit

Outre les cours concernant les écrits professionnels, il est mis à disposition de tous les apprenants le logiciel "projet voltaire". Celui-ci est un outil informatique d'entraînement en orthographe et en expression écrite. Après une évaluation de niveau, il propose un apprentissage individuel ciblé. Chacun va à son rythme, travaille sur ses propres difficultés. Il est demandé aux apprenants AES au minima 5 heures de soutien.

Des mises en situation

Les mises en situation sont utilisées afin de confronter l'apprenant à une situation proche de son lieu d'exercice professionnel. Elles ont plusieurs objectifs soit la mobilisation des connaissances, l'expression orale, la réflexivité sur les actes professionnels. Ces mises en situation sont mobilisées au travers différentes activités pédagogiques : atelier cuisine, entretien des locaux mais aussi jeux de rôle, simulation entretien d'embauche, situation d'accompagnement... Les mises en situation permettent d'affiner l'analyse des apprenants, de renforcer l'argumentaire, de confronter son approche individuelle au collectif.

Des cours interactifs

L'enseignement interactif est une pratique pédagogique qui permet à nos apprenants de participer activement au processus d'apprentissage. Les apprenants AES, qu'ils soient demandeurs d'emploi ou salariés, peuvent avoir une représentation de la formation commune à celle de l'école, voir faire le lien avec leur parcours scolaire.

L'approche d'enseignement interactif vient bousculer cette représentation et les placer comme acteurs de la formation professionnelle pour adulte. Cette dynamique de groupe facilite les échanges entre formateurs et apprenants et renforce l'implication de tous. Les cours interactifs sont empreints de temps d'échange, débats, jeux de rôles ainsi que de la pédagogie inversée. L'apprenant gagne, par son implication, en confiance, en compréhension des concepts et en capacités réflexives.

Un suivi pédagogique personnalisé

Le suivi pédagogique des apprenants est supervisé par la Responsable de formation et soutenu par l'équipe pédagogique. Plusieurs niveaux de suivi sont organisés :

- Suivi des notes sur les différents travaux, investissement du portfolio, les appréciations de stage et validation des compétences. Le référent de parcours a connaissance de tous ces points.
- Les groupes Référent de parcours participent au suivi des stagiaires (place dans le groupe, capacités à se remettre en question, besoins du groupe)
- Des entretiens individuels : Un entretien individuel en début de formation qui pose les motivations, l'organisation de l'apprenant, son rapport à la formation. Cet entretien a pour objectif d'identifier les besoins mais aussi les freins à l'apprentissage, d'établir une relation pédagogique entre le référent et l'apprenant.

Un deuxième entretien a lieu à mi-parcours de la formation avec l'apprenant, le référent de parcours et la Responsable de formation. Cet entretien a lieu après le premier stage ce qui permet de poser les points de travail, de proposer des moyens de progression. Un bilan est demandé à l'apprenant afin qu'il puisse faire une auto-évaluation de son parcours, de ses besoins et acquisition de ses compétences.

Un entretien a lieu en fin de formation entre l'apprenant et le référent de parcours afin de retracer le parcours de formation, de travailler les pistes d'emploi pour les demandeurs d'emploi.

Outre ces temps d'entretien identifiés, l'équipe pédagogique se met à disposition des apprenants.

2. Une organisation pédagogique modulaire en écho aux blocs de compétences

Le contenu des domaines de formation est précisé à l'annexe III « Référentiel de formation » (cf annexe 6 : REFERENTIEL DE FORMATION) La formation pratique est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des blocs de compétences.

Chaque domaine de formation est structuré en Unité de formation. Celle-ci est sous-divisée en connaissances théoriques et connaissances techniques et postures professionnelles.

La proposition pédagogique de l'IRTSCA est la suivante :

- **Concernant le DF1 Domaine de formation 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne**

Ce domaine de formation 1 est construit en 10 Unités de formation.

En accord avec le référentiel de formation, celles-ci seront déclinées de la manière suivante :

Unité de formation 1 : La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne

Un module reprendra **les besoins fondamentaux de la personne et son développement**. Ces apports théoriques sont transmis par un psychologue. Cette approche permet de comprendre non seulement les besoins mais aussi les incidences des pathologies, carences ou handicap sur la personne en reprenant les dimensions affectives, sociales et culturelles.

Un module sera consacré aux **méthodes, outils de l'accompagnement de la personne dans sa singularité**. Les temps clés de l'accompagnement favoriseront la mise en lien avec les pratiques professionnelles, l'analyse des situations qui permettront à l'AES d'intervenir à bon escient. Il y aura différentes approches pédagogiques soient sociologiques, méthodologiques. L'accompagnement sera abordé en lien avec le développement ou maintien de l'autonomie. Des mises en situation sont proposées pour affiner l'analyse des apprenants.

En complémentarité viendront s'ajouter des connaissances techniques et postures professionnelles soit la démarche inclusive : notion et méthodes de facilitation.

Unité de formation 2 : Notions de santé

Afin d'appréhender la notion de santé, un module reprendra la réglementation sur la santé, les droits des personnes malades, l'organisation mondiale de la santé ainsi que les notions de prévention et d'éducation.

Un module sur la prise en charge et le soin. Celui-ci sera axé sur la prise en compte de la douleur, les paramètres de surveillance de la santé, la prise de médicaments.

L'intervention de professionnels de santé trouve naturellement sa place dans cette unité de formation. En complémentarité viendront s'ajouter des connaissances techniques et postures professionnelles pour un accompagnement aux soins : paramètres de la santé et surveillance des indicateurs de la douleur.

Unité de formation 3 : Ergonomie, aide à la mobilité et transferts

Les connaissances théoriques porteront sur **les principes d'ergonomie** notamment dans un but de prévention des troubles musculosquelettiques, les techniques d'amélioration du bien-être de la personne et de confort. Ces connaissances seront apportées par un ergothérapeute. En complémentarité s'ajouteront des connaissances techniques et postures professionnelles l'aide à la mobilité et aux transferts, les aides techniques et domotiques.

Le simulateur de vieillissement est mis à disposition des apprenants avec la participation d'un formateur permanent formé à cet outil. Celui-ci met l'apprenant en situation et permet une démarche réflexive sur la notion de handicap, de vieillissement.

Unité de formation 4 : Regard sur la personne et ses fonctions primaires

Une journée de formation sera dédiée aux **fonctions primaires** (respiration, sommeil, élimination).

Unité de formation 5 : La personne et son rapport au corps

Dans cette UF il sera abordé la notion d'**hygiène corporelle dans la réalisation de son accompagnement (technique) mais aussi la posture professionnelle par rapport à l'intimité de la personne** Il sera mis en exergue l'approche corporelle : le toucher relationnel ; le corps et les émotions suscitées dans la relation à l'autre.

Une journée sera consacré à **la vie sexuelle, affective et l'intimité des personnes accompagnées**. Outre les droits de chacun, il s'agit de travailler les représentations liées au handicap et d'être dans le respect de la dignité, de l'intégrité de la personne. Ces différents thèmes font souvent l'objet d'échanges dans les groupes de référent de parcours avec une approche éthique.

Unité de formation 6 : Les techniques et outils de communication verbale et non verbale

La relation entre la personne accompagnée et l'AES est basée sur la communication verbale, non verbale. L'intervention dans la proximité doit être réfléchi tant au niveau des techniques (écoute active, empathie...) que dans la proxémie. **La communication** est essentielle dans l'accompagnement. Pour travailler cette notion, celle-ci sera

abordée de manière transversale soit par un apport théorique mais aussi par des mises en situation (comment je communique, photolangage, représentations des mots, les outils, l'écoute). L'expérience des professionnels (AES, chefs de service, psychologue) viendra enrichir les cours.

Unité de formation 7 : Notion de base d'apprentissage en fonction du public accompagné

Les connaissances théoriques apportées porteront sur **les apprentissages**, les techniques pédagogiques, les différents supports : repérages méthodologiques, modalités de mise en œuvre, évaluation, les techniques favorisant la participation de la personne, l'évaluation des risques, facteurs de risques, prévention des chutes. La pédagogie sera inductive, soit partir de leur expérience de stage. Cette approche centrée sur l'apprenant renforce aussi l'appropriation des compétences, la professionnalisation.

En complémentarité s'ajoutera la prévention et la gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement. Cela sera traité par un psychologue.

Unité de formation 9 : Accompagnement à la fin de vie

Deux journées sont prévues pour aborder **la fin de vie**. L'intervention est faite par l'équipe du Réseau de Coordination Champagne-Ardenne gérontologie et soins palliatifs (REGECAP). Ce réseau de santé expert, interdisciplinaire favorise la réflexion éthique des apprenants sur le droit des patients, l'accompagnement de fin de vie.

Unité de formation 10 : professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal).

La pédagogie active est basée sur l'interactivité entre les apprenants et le référent de parcours. Celui-ci propose un suivi individuel, centré sur l'apprenant et son évolution dans la formation en centre et en site qualifiant. Ces ateliers permettent de faire lien entre théorie et pratique, d'analyser les situations, l'intervention professionnelle. Ces espaces d'échanges favorisent l'élaboration de l'identité professionnelle, le positionnement professionnel. Un accompagnement aux certifications est aussi proposé.

Un module est prévu pour l'ensemble de la formation. Il correspond au groupe référent de parcours abordé précédemment.

- Concernant le DF2 : **Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.**

Les trois unités de formation (91 heures) seront déclinées de la manière suivante :

Unité de formation 1 : Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne

Un module portera sur les connaissances théoriques (**notions d'hygiène et de sécurité des lieux d'intervention, l'entretien du cadre de vie**, : techniques et produits) mais aussi de l'impact de l'environnement sur la santé des personnes. Les cours seront dispensés par deux professionnelles de terrain, Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale, qui interviennent une à domicile et l'autre en structure.

En complémentarité viendront s'ajouter des connaissances techniques et postures professionnelles : prévention des accidents domestiques, organisation et adaptation du logement en fonction des habitudes, des activités, de l'état de la personne, utilisation adaptée des appareils et des équipements à domicile. Il est prévu d'organiser un atelier de mise en situation.

Unité de formation 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne

Un module de deux jours sera consacré à l'**alimentation**. Ce cours sera effectué par une diététicienne qui exerce à l'hôpital dans le cadre de la prévention des troubles alimentaires et l'accompagnement aux changements alimentaires en fonction des personnes et pathologies.

Outre les apports théoriques, il est prévu d'organiser des ateliers participatifs où il sera abordé de façon pratique le repas, le plaisir de manger et l'accompagnement. L'IRTSCA dispose d'une salle de restauration qui sera mise à disposition. Cette approche disciplinaire correspond à l'éducation thérapeutique de la personne, à l'équilibre alimentaire et surtout l'accompagnement aux repas.

Pour compléter cette approche, il est prévu de travailler sur la notion de **budget quotidien** organisé par une formatrice permanente de formation Conseillère en Economie Sociale et familiale.

Trois heures trente seront aussi proposées sur les bases de la **gestion de documents administratif**.

Il sera abordé **le rapport de la personne à son environnement**, au linge et vêtement. Pour la mise en pratique de ce cours, un partenariat avec une structure sociale, permet la mise en situation dans un appartement.

Cette Unité de Formation permet de réfléchir à l'accompagnement adapté à la personne, à son lieu de vie, sur des temps de toilette, de prise de repas, de déplacements ou de repos compte tenu de son l'état de santé.

Unité de formation 3 : professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)

Un module est prévu pour l'ensemble de la formation. Il correspond au groupe référent de parcours abordé précédemment.

- **Concernant le DF3 Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne**

Les sept unités de formation (105 heures) seront déclinées de la manière suivante :

Unité de formation 1 : Socialisation et inscription dans la vie citoyenne

Un module est consacré à la **socialisation et la citoyenneté** afin de permettre à l'apprenant de comprendre le besoin d'appartenance, les différentes formes de citoyenneté et la place dans la personne accompagnée dans la cité, ou au sein de la société. Il est travaillé les représentations liées aux différents handicaps et comment favoriser l'inclusion de la personne dans les principes de laïcité et les valeurs de la République. Cet enseignement est prodigué par la responsable de l'axe 5 « ». L'approche sociologique favorise la réflexion sur la posture professionnelle. L'échange avec les apprenants sur leur expérience de stage permet de recenser un certain nombre d'activités de socialisation

Unité de formation 2 : Les différentes dimensions d'accessibilité

Les connaissances théoriques apportées porteront sur les différentes **mesures de protection et de sécurité**, les partenaires et sources d'information nécessaires pour organiser et sécuriser les déplacements et/ou les démarches

Unité de formation 3 : La famille et l'entourage :

Un module s'appuiera sur **la sociologie de la famille, la parentalité et ses enjeux**. Il sera étudié l'impact de la maladie, du handicap au sein d'une famille et le rôle de l'AES afin de favoriser les liens familiaux ou relationnels.

Un autre axe sera élaboré sur le travail avec les familles, l'accompagnement de celles-ci et comment cela se met en place en fonction des différents lieux d'intervention. La

Unité de formation 6 : Prévention de l'isolement des personnes

Un module abordera la **prévention de l'isolement et de la maltraitance**. Afin de balayer les différentes formes de maltraitance, il est prévu de scinder les apports : maltraitance vis-à-vis des enfants et maltraitance chez la personne âgée ou handicapée. Comment intervenir avec professionnalisme, détecter et comprendre les phénomènes de maltraitance. Une professionnelle de l'aide sociale à l'enfance ainsi qu'un cadre de santé apporteront les supports à ce module.

Unité de formation 7 : professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)

Un module est prévu pour l'ensemble de la formation. Il correspond au groupe référent de parcours abordé précédemment.

- **Concernant le DF4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention**

Les 7 unités de formation (147h) seront déclinées de la manière suivante :

Unité de formation 1 : Les bases des politiques publiques et de la réglementation régissant le secteur social et médico-social

Un module sera consacré à la **connaissance de l'organisation sanitaire et sociale ainsi que les différentes politiques sociales** en faveur du public accompagné. Différentes approches pédagogiques sont proposées afin d'acquérir les connaissances nécessaires. La législation sera abordée par un docteur en droit et des professionnels viendront étayer par une approche de terrain. Cette démarche réflexive permet de comprendre les enjeux de la politique sociale, son sens et comment elle se pratique.

Unité de formation 2 : Ethique et déontologie

Un module sera organisé afin d'appréhender les **notions d'éthique et de déontologie**. Deux axes sont proposés : un axe législatif et un axe « philosophique ». Il sera abordé les principes éthiques pour le travail social. En complémentarité de la théorie sur ces concepts, différentes situations de terrain seront travaillées, analysées afin de travailler la posture professionnelle. Différents outils seront exploités : films, jeux de rôle, mise en situation et intervention de professionnels. La notion de responsabilité professionnelle sera balayée ainsi que les valeurs communes des travailleurs sociaux

afin de répondre à la question de l'éthique, ses enjeux et les limites dans la pratique professionnelle.

Unité de formation 3 : Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociale et culturelles

Un module abordera l'**anatomie, la physiologie des grandes fonctions et leurs troubles**. Ce cours est organisé par l'apport de connaissances théoriques et alimenté par des mises en situation (exercice, situations rencontrées en stage...).

Un module abordera les étapes du développement de l'être humain et sera fait par un psychologue afin d'éclairer la dimension psycho-sociale.

Unité de formation 4 : Les grandes familles de pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, psychiques et sociales

Afin d'apporter les connaissances nécessaires sur **les différentes pathologies**, plusieurs axes seront travaillés : un axe théorique (sanitaire), un axe pratique (association, travailleurs sociaux). Il est aussi organisé une rencontre (3h30) avec une personne malvoyante qui fait part de son vécu aux apprenants, de ses moyens de compensation, de ses besoins. Par ailleurs, il est demandé aux apprenants de faire un exposé sur une pathologie de leur choix. Cet exercice individuel ou collectif leur permet d'approfondir les connaissances, de travailler aussi l'oral.

Unité de formation 5 : Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention des AES

Un module de formation permettra d'appréhender **les secteurs d'intervention** de l'AES en proposant une photographie des dispositifs et acteurs de l'action médico-sociale. Un focus mettra en lumière le travail autour du projet personnalisé de la personne accompagnée, de l'implication de l'AES dans cette démarche, de la pertinence de celui-ci en fonction du public et du lieu d'intervention. Un cadre pédagogique apportera la théorie et deux AES professionnels de terrain compléteront par une approche pratique et le rôle de l'AES

Unité de formation 6 : Le contexte professionnel

Il sera abordé sur une journée les notions de droit du travail, les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique, les risques professionnels.

Unité de formation 7 : professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)

Lors des groupes de professionnalisation, il est travaillé la posture du travailleur social. Au travers les accompagnements, le référent de parcours amène le groupe à réfléchir au positionnement professionnel, la distance dans la proximité et la gestion des émotions. Un temps est toujours consacré lors de ces journées au vécu des stages, ce qui participe à la construction de l'identité professionnelle d'AES.

Le référent de parcours propose un travail sur la certification : point sur l'avancée des travaux, choix des situations, travail sur l'oral. Il peut participer aux soutenances blanches organisées dans le cadre de la préparation à la certification.

- **Concernant le DF5 Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne**

Les 4 unités de formation (91 h) seront déclinées de la manière suivante :

Unité de formation 1 : Projet d'établissement

Un module de formation permettra d'aborder le **fonctionnement des établissements au travers son projet associatif, d'établissement et de service** afin de comprendre les finalités des actions, les valeurs prônées et l'organisation qui en découle. La démarche qualité sera explicité par un chef de service d'un établissement médico-social et mise en lien avec les « Recommandations de bonnes pratiques » de la HAS de la qualité des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux. Lors des stages, il est demandé aux apprenants de lire le projet des établissements, cette mise en lien permet de comprendre entre autres la vie des institutions.

Unité de formation 2 : Travail en équipe et organisation

Un module de formation reprend les **modalités et processus de travail d'équipe** en fonction des lieux d'intervention. Cela permet d'appréhender la notion d'équipe le nécessaire travail en réseau et partenarial. Ces cours sont interactifs et alimentés par des exercices sur la communication.

La coordination et le travail en réseau avec les autres intervenants. Lors d'une journée il est abordé les différentes instances de consultation et de décision, de réunions et leurs enjeux.

Unité de formation 3 : Transmission et communication professionnelle

Un module sera axé sur le contenu et la forme des **transmissions professionnelles** soit comment recueillir, transmettre des informations. Deux formes de transmissions sont travaillées : orales et écrites. Pour l'oral, il est utilisé les mises en situations, les exercices oraux, la clarté du message en fonction du destinataire. La mise en situation

permet de comprendre le processus de communication. Pour l'écrit, il est prévu plusieurs journées où il est abordé la notion d'écrit professionnel et la responsabilité de ce dernier par rapport aux mots employés (représentations, différence entre faits et opinions, culture...).

Un soutien vient en complément soit l'accès au projet voltaire qui permet de travailler l'orthographe, le français. Cette modalité pédagogique à distance permet à l'apprenant d'aller à son rythme, d'identifier ses lacunes et de progresser en fonction de celles-ci. Pour soutenir l'écrit, il est demandé à chaque apprenant la production d'un portfolio. Celui-ci permet la conscientisation du parcours de formation, sa construction et l'évolution du processus de professionnalisation.

Unité de formation 4 : professionnalisation et construction de l'identité professionnelle (enseignement transversal)

Des travaux écrits sont demandés régulièrement par le référent de parcours (écrit sur un film, un article, objectifs de stage). Par ailleurs lors des groupes, il est travaillé la transmission orale, le vocabulaire professionnel, tout ce qui permet la construction de l'identité professionnelle.

Le référent de parcours ainsi que les formateurs de la filière accompagnent l'apprenant sur l'épreuve de certification du bloc de compétences 5.

3. Une formation pratique

Au travers son expérience de formation aux métiers du social et en tant qu'Institut Régional, l'IRTSCA possède une connaissance fine du territoire Champ-Ardenne et un réseau étoffé de partenaires investis dans la formation, reconnus comme sites qualifiants. Cette reconnaissance permet de mettre en lien les activités de la structure avec les référentiels professionnels. Une convention conclue entre le site qualifiant et l'établissement de formation précise les engagements réciproques des signataires tant sur le caractère qualifiant du site que sur les conditions matérielles d'accueil du stagiaire.

Fort du principe d'alternance intégrative⁹, les sites qualifiants participent activement à la socialisation professionnelle des stagiaires AES durant les 840 heures de formation pratique (pour un parcours complet). Le processus de professionnalisation s'articule entre théorie et pratique ce qui donne sens au travail de l'AES et permet ainsi de répondre aux besoins des personnes accompagnées ainsi qu'à ceux des structures. Le référent de parcours s'appuie sur les temps en groupe de professionnalisation et de construction de l'identité professionnelle pour échanger sur la formation pratique en

⁹ Projet d'établissement IRTSCA 2020-2025 P.19

faisant lien avec la formation théorique. L'institut de formation s'engage au suivi des stagiaires en étant disponible autant pour les apprenants que pour les terrains de stage.

Les regroupements à l'institut entrecoupés par des périodes de stage favorisent la construction de l'identité professionnelle de l'apprenant. La formation pratique donne lieu à une évaluation par les sites qualifiants.

Pour un parcours complet, la formation pratique de 840 heures (24 semaines) est répartie sur deux stages au moins couvrant les cinq blocs de compétences.

Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie en fonction du nombre de blocs de compétences à valider. Pour un bloc de compétences, la durée de la formation pratique s'élèvera à 168 heures. En parcours partiel, le stagiaire devra effectuer à minima un stage dont la durée varie en fonction du nombre de blocs à acquérir.

Chaque stage doit faire l'objet d'une évaluation.

Les stagiaires en parcours de formation continue tout au long de la vie et en situation d'emploi d'accompagnant, effectuent une période de formation pratique d'au moins 140 heures sur un site qualifiant et portant sur l'ensemble des compétences à valider par le stagiaire.

Avant le départ en stage, l'apprenant définit ses intentions en priorisant ses choix ; puis il soumet la proposition à son référent de parcours qui valide (pré affectation).

Ce pré-projet de stage est ensuite négocié avec le site qualifiant afin de lui donner sa consistance et ses modalités de réalisation tenant compte des spécificités de la structure.

Le choix du stage est validé par le responsable de formation et le référent de parcours. Chaque stage fait l'objet d'une convention :

- Pour les apprenants en voie directe, la convention est établie entre l'établissement d'accueil, le stagiaire et le centre de formation ;
- Pour les étudiants en situation d'emploi, la convention est établie entre l'établissement d'accueil, l'employeur, le stagiaire et l'IRTSCA.

Le projet finalisé s'intègre au « portfolio » de l'apprenant dans lequel sont réunis tous les documents relatifs au stage. Servant à visualiser le fil conducteur des apprentissages, cet outil permet une traçabilité et une valorisation de la progression de l'apprenant qui ne peut que l'aider dans son cheminement professionnel.

En début de stage, l'équipe de la filière AES organise une rencontre avec les référents professionnels. Cette rencontre a différents objectifs : poser les attendus de la formation, son organisation, les modalités de suivi de nos apprenants. Celle-ci permet aussi de répondre aux différentes interrogations des référents de stage et d'établir un lien entre le référent professionnel et le référent de parcours.

Dans le cadre du suivi du parcours de l'apprenant, une visite de stage est prévue lors de l'accueil du stagiaire. Cette rencontre pédagogique entre le référent du site qualifiant, le référent de parcours de l'institut et le stagiaire permet de veiller au bon déroulé du stage, à l'implication du stagiaire et à l'acquisition des compétences professionnelles. Il ne s'agit pas d'une évaluation mais au contraire d'une rencontre pédagogique permettant à chacun de faire part de ses constats, de l'évolution de l'étudiant en situation professionnelle. Lors de cette visite de stage, il est abordé les indicateurs d'acquisition des compétences portés par le référentiel de certification (voir annexe 6 : REFERENTIEL DE FORMATION) en cas de difficulté lors du stage, la Responsable de formation effectue la visite de stage.

Un référent professionnel est désigné pour chaque stage. Il a un rôle de coordination entre l'établissement ou le service d'accueil et l'établissement de formation. Il assure l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation du stagiaire. Au terme du stage, il remplit la grille d'évaluation de stage.

Un temps de suivi et de bilan de stage avec le stagiaire est programmé par l'établissement de formation sur le lieu de stage ou l'établissement.

Dans le cadre de la convention passée entre l'établissement de formation et le lieu de stage, l'établissement de formation a la responsabilité de s'assurer que le référent professionnel détient les compétences nécessaires à l'encadrement du stage.

4. Une organisation calendaire

Conformément au référentiel, décret n°2021-1133 du 30 août 2021 relatif au DEAES, la formation préparant au diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social doit être dispensée sur une amplitude de 12 à 24 mois.

L'IRTSCA propose la démarche de professionnalisation sur une année soit douze mois pour les demandeurs d'emploi et sur 18 mois pour les salariés, apprentis. La formation des demandeurs d'emploi est financée par la Région dans le cadre d'un appel d'offre et les prescripteurs sont les missions locales et pôle emploi. Pour les salariés, la formation est financée par les employeurs, par les OPCO. Cette temporalité est faite

pour permettre aux demandeurs d'emploi de s'inscrire dans une insertion professionnelle après une formation "courte" et de permettre aux salariés d'allier la formation avec leur emploi.

L'amplitude de cours est sur 7 heures par jour, soit 35 heures/semaine. Les apprenants AES viennent environ une semaine par mois à l'institut.

Des lieux, des acteurs et des instances

1. L'IRTSCA, un équipement situé à Reims

L'IRTSCA est implanté au sein du territoire régional et assure des missions de formations professionnelles initiales, continues et supérieures des travailleurs sociaux. Il contribue à la recherche et à l'animation dans les milieux professionnels de l'action sociale. Le site de l'IRTSCA se trouve à Reims dans le quartier Croix-Rouge. En 2017, des locaux rénovés comprenant de nouveaux espaces de travail accessibles aux personnes en situation de handicap et adaptés aux nouvelles technologies sont inaugurés. Ils permettent d'accueillir plus de 1300 apprenants répartis dans plus de quinze formations différentes qui vont du niveau 3 au niveau 6. L'IRTSCA a obtenu la certification QUALIOP1 depuis avril 2021.

2. Les sites qualifiants à l'échelle régionale

L'IRTSCA a développé un réseau partenarial riche avec plus de 540 établissements et services qui permet d'accompagner dans les meilleures conditions les stagiaires vers les métiers du social. La formation pratique s'appuie sur des acteurs essentiels à savoir les sites qualifiants, employeurs privés ou publics du secteur de l'action sociale.

“Les sites qualifiants sur lesquels se déroule la formation pratique font l'objet d'une procédure de reconnaissance par les établissements de formation qui se concrétise par la signature d'une convention entre établissement de formation et l'organisme d'accueil” (circulaire du 2 septembre 2014n° DGAS/4A/2004/412).

L'alternance intégrative mise en place à l'IRTSCA renforce ce partenariat qui se nourrit mutuellement dans la transmission des savoirs pour donner à chaque acteur une place dans le processus de formation.

3. Des formateurs permanents et des intervenants occasionnels

L'organisation de l'institut est structurellement définie en deux pôles pédagogique, administratif financier et logistique. Cette organisation fonctionnelle est assurée hiérarchiquement et respectivement par deux Directeurs de la pédagogie et de la formation ainsi qu'un Directeur Général.

L'effectif des formateurs permanents représente 60 équivalents temps plein. Pour la filière AES, les cours sont effectués soit par des formateurs permanents IRTSCA dotés de diplômes supérieurs (en sciences de l'éducation, en sociologie, en ingénierie de

formation, en droit...) soit par des formateurs occasionnels issus du terrain (secteur de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, du secteur du handicap adulte ou enfants, le secteur hospitalier...).

Les cours dispensés permettent d'allier la théorie à la pratique, les savoirs didactiques alimentent la connaissance et sont renforcés par les savoirs d'action avec un axe métier. Cette alliance permet de donner sens à la pratique et d'acquérir : le savoir, le savoir-faire et le savoir être. Ce va et vient entre la théorie et la pratique est un enjeu de la professionnalisation de nos apprenants AES en adaptant nos contenus de formation à la réalité du secteur.

4. Une équipe administrative et logistique

Dans une dynamique organisationnelle, une équipe administrative soutient le parcours de l'apprenant. L'institut est un lieu de travail qui met à disposition des salariés, des vacataires et des apprenants, des moyens humains, logistiques permettant de travailler dans des conditions favorables. Des espaces de travail fonctionnels sont équipés de postes informatiques, de salles de cours avec des Tableaux Blancs Interactifs, d'une salle informatique ainsi qu'un centre de documentation. Il existe aussi des lieux de convivialité, une salle de restauration équipée, une cafétéria avec distributeurs de sandwiches et de boissons.

Pour le centre de documentation, deux documentalistes accueillent les apprenants et peuvent les diriger, les conseiller dans leurs lectures ou recherches. A la rentrée, il est organisé pour les apprenants AES un atelier d'initiation avec présentation du centre de documentation afin qu'ils puissent se repérer dans les modalités d'accès aux supports informatiques du centre de documentation (banques de données, portail Cairn-info...), identifier les différents outils de recherche.

La salle informatique dispose de 20 postes informatiques réservés aux apprenants. Afin d'assurer de bonnes conditions d'apprentissage, un service de prêts de 50 portables et deux informaticiens viennent en soutien dans l'accompagnement et suivi de l'utilisation de l'outil informatique.

Depuis peu, l'institut a investi l'animation de la vie étudiante au sein de l'institut. Ces temps sont animés par une personne dans le cadre d'un contrat service civique. La mise en place d'actions ou de service visent à améliorer les conditions de vie de nos apprenants et la prise en compte de la vie étudiante dans ses dimensions sociale, culturelle ou sportive.

5. Des délégués

Dans chaque promotion AES, il est organisé l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Les délégués ont pour mission de représenter l'ensemble des apprenants de leur promotion en vue d'aborder les problèmes pédagogiques avec la responsable de formation et l'équipe pédagogique.

Ils contribuent au bon fonctionnement de leur promotion et relaient auprès de leurs collègues toutes les informations qui leur sont transmises. Des réunions semestrielles sont organisées entre les délégués de promotion et la Direction de l'IRTSCA. Lieu d'échanges, elles ont pour objectif d'établir un dialogue entre la Direction de l'institut et les apprenants afin de travailler ensemble sur l'amélioration du fonctionnement. Les délégués y sont conviés par mail et invités à communiquer leurs questions en amont afin qu'une réponse puisse être donnée. Les délégués sont conviés : aux assemblées générales de l'institut, au conseil d'administration, aux conseils de perfectionnement et aux conseils de discipline, les commissions pédagogiques.

6. Un conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement de l'IRTSCA est une instance consultative en charge auprès du Conseil d'administration, de la mise en œuvre des orientations pédagogiques et de leur évaluation, qu'il s'agisse de formation, d'étude, de recherche et d'animation régionale. Les principaux objectifs du Conseil de perfectionnement concernant les AES sont de présenter l'activité, poser les problématiques, produire des perspectives de travail pour l'année suivante. Il est présenté le rapport d'activités. Aux côtés des représentants de l'IRTSCA, le CP regroupe des représentants des terrains professionnels du social et du médico-social et des représentants des apprenants ainsi que des représentants de la DREETS sont conviés. Cet espace de concertation s'enrichit de la participation de tous les acteurs concernés par la formation de nos apprenants.

Une certification

1. Une préparation aux épreuves de certification

Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider 5 blocs de compétences et se soumettre à de multiples épreuves. Toujours perçues comme des étapes stressantes, des temps pédagogiques sont programmés pour travailler ces certifications. Animées par l'équipe de la filière, et soutenues par des intervenants du secteur, le contenu est adapté à chaque épreuve. Il est apporté des outils, de la méthodologie qui va permettre aux candidats de mettre en exergue les compétences acquises.

Les séquences pédagogiques peuvent être collectives pour s'enrichir des interprétations de chacun mais aussi individuelles pour soutenir chaque candidat en fonction de ses capacités voire difficultés. Elles sont conçues comme des temps de valorisation et de mises en confiance de l'apprenant. Des soutenances blanches permettent de travailler l'oralité, la posture. Lors de celles-ci l'organisation proposée au sein de la filière permet aux apprenants d'endosser le rôle d'évaluateur pour dédramatiser la fonction et en cerner les finalités d'un oral. L'enjeu est de les mettre face aux réalités de leur production et prestation pour mieux comprendre et apprécier les attendus.

Différents temps de préparation des épreuves sont mis en place : des temps identifiés pour chaque bloc de certification et aussi des temps de réflexion où il s'agit d'une approche plus transversale du métier.

2. Des épreuves dites en centre et celles organisées par la DREETS

Validation du bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne.

Epreuve écrite- étude de cas pratique : Epreuve organisée par les DREETS au sein de l'établissement de formation d'une durée de 2 heures (sujet défini au niveau régional) *coefficient 2*.

Le candidat analyse de manière pertinente la situation et les besoins de la personne : Les informations pertinentes sont recherchées auprès de la personne, de l'entourage et des autres professionnels ainsi que dans les outils de transmission à disposition, Les besoins de la personne, ses attentes, ses habitudes de vie, sa culture, ses choix, ses réactions dans une situation donnée, sont identifiés, Les différentes composantes qui

peuvent constituer la situation de la personne sont repérées -l'autonomie, les ressources, les capacités physiques et psychiques et les fragilités. -Les changements liés à l'état de la personne sont repérés et transmis de manière adaptée.

Présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement de formation. Un document écrit de 5 à 8 pages (police Times New Roman 12- interligne 1,5 – marge 2,5) avec une soutenance orale s'appuyant sur cet écrit. La soutenance : durée 30 minutes (au maximum 10 minutes de présentation par le candidat et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs) composition des groupes d'examineurs : un formateur et un(e) professionnel(le) titulaire du DEAES en priorité ou à défaut un travailleur social titulaire d'un titre au moins de même niveau.

Validation du bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

Etude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort. Epreuve organisée par et/dans l'établissement de formation durée de l'épreuve : 30 minutes de préparation et un exposé oral comprenant 15 minutes de présentation de sa démarche et 15 minutes d'échanges avec les examinateurs. La composition des groupes d'examineurs : un formateur et un(e) professionnel(le) titulaire du DEAES en priorité ou à défaut un travailleur social titulaire d'un titre au moins de même niveau.

Cet oral permet au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne.

Les critères d'évaluation :

- Le candidat s'organise de manière efficace dans la réalisation de ses activités : Les activités sont hiérarchisées, priorisées et argumentées, Les activités sont réajustées de manière pertinente lorsque cela est nécessaire
- Le candidat respecte les règles d'hygiène et de sécurité de base ainsi que les règles de tri-sélectif dans l'entretien du cadre de vie de la personne : Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées de manière adaptée lors de l'entretien du cadre de vie de la personne, les règles de tri-sélectif sont respectées et comprises, le choix de la personne est respecté dans la limite des risques pour elle-même, le candidat réfère de ce type de situation
- Le candidat adapte son action au lieu d'intervention et à la personne : La réalisation des activités est adaptée aux habitudes de vie de la personne, l'aménagement du cadre de vie de la personne est respecté, les adaptations du cadre de vie sont proposées de manière appropriée en fonction de la situation

de la personne, les moyens permettant une intervention en sécurité sont mobilisés, les interventions sont mises en œuvre dans le respect des demandes de la personne

- Le candidat adapte l'accompagnement aux actes de la vie quotidienne, à la situation et aux besoins de la personne : Les activités d'accompagnement de la personne prennent en compte les informations recueillies et l'ensemble des besoins et attentes de la personne, l'attitude du candidat est bienveillante et respectueuse de la personne dont elle favorise l'expression, l'accompagnement est réalisé en associant la personne en fonction de ses capacités et de ses souhaits, les réactions et expressions de la personne sont prises en compte, le rythme de la personne est respecté, les gestes d'accompagnement employés sont adaptés à la situation de la personne, respectueux de sa dignité et réalisés avec assurance, les choix et les ajustements des interventions sont argumentés à partir de l'analyse de la situation, les interventions sont réajustées et priorisées en fonction de l'ensemble des données recueillies tout au long de l'accompagnement
- Le candidat réalise des actes d'accompagnement de la personne en appliquant les règles d'hygiène, de sécurité de base et les bonnes pratiques : Le confort, la pudeur, l'intimité et la dignité de la personne sont respectés lors de l'activité, les règles de confidentialité sont respectées les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées de manière adaptée lors de l'accompagnement, le candidat se présente et établit une communication adaptée à la personne tout au long de la réalisation des actes d'accompagnement.

Validation du bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage. Epreuve organisée par et/dans l'établissement de formation d'une durée de la présentation orale : 30 minutes. Le document écrit de 3 pages (police Times New Roman 12- interligne 1,5 – marge 2,5) support à l'exposé, est élaboré individuellement. Epreuve orale- coefficient 1.

La composition des groupes d'examineurs : un formateur et un(e) professionnel(le) titulaire du DEAES en priorité ou à défaut un travailleur social titulaire d'un titre au moins de même niveau.

Critères d'évaluation :

- Le candidat communique avec la personne et son entourage de manière adaptée : L'attitude du candidat est bienveillante, rassurante et respectueuse

de la personne et de son entourage, le langage du candidat est professionnel et les modes de communication sont adaptés à la personne et à son entourage, Les règles de confidentialité sont respectées, La communication et les échanges prennent en compte la demande de la personne et ses besoins, ainsi que l'expression de ses émotions , Les informations et conseils donnés sont adaptés à la personne et à son entourage.

- Le candidat soutient et favorise l'expression des personnes accompagnées : Les besoins de communication et les facteurs la favorisant ou la limitant sont identifiés, les conditions propices à la communication sont mises en œuvre de manière adaptée, la famille et l'entourage sont pris en compte dans l'accompagnement à la vie sociale de la personne.
- Le candidat propose et met en œuvre des activités collectives adaptées aux besoins et à la situation de la personne et du groupe de personnes : Les besoins, les potentiels et les centres d'intérêt de la personne ou du groupe sont identifiés et pris en compte, les choix de la personne sont respectés, les ressources de la personne et du groupe et les moyens à disposition sont identifiés, mobilisés et argumentés, les activités de groupes sont organisées et conduites pour faciliter la vie sociale des participants, maintenir/développer leurs acquis et favoriser leur bien-être, les activités proposées s'inscrivent dans le projet de la personne et du service.
- Le candidat prend les précautions nécessaires afin de prévenir les risques dans la réalisation des activités de groupe : Les situations à risque pour la personne et le groupe sont repérées, explicitées et les informations sont transmises, les situations de maltraitance pour la personne au sein du groupe sont repérées, explicitées et les informations sont transmises, des mesures de prévention sont mises en œuvre/proposées et argumentées

Validation du bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention

Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne Epreuve organisée par et/dans l'établissement de formation d'une durée de la présentation orale : 30 minutes La soutenance repose sur la présentation d'un document écrit de 4 pages (police Times New Roman 12- interligne 1,5 – marge 2,5) élaboré par le candidat et d'un échange avec le groupe d'examineur.

La composition des groupes d'examineurs : un formateur et un(e) professionnel(le) titulaire du DEAES en priorité ou à défaut un travailleur social titulaire d'un titre au moins de même niveau. Epreuve orale : coefficient 1.

Les critères d'évaluation :

- Le candidat a un positionnement adapté en tant que professionnel : Le candidat explicite son cadre d'intervention en s'appuyant le cas échéant sur les outils et documents de son lieu d'exercice, il établit une communication professionnelle adaptée en direction des personnes et des membres de l'équipe. La posture du candidat est professionnelle et adaptée, Les interventions du candidat sont réalisées dans la limite du champ d'intervention de l'accompagnant éducatif et social Les règles de confidentialité sont respectées.
- Le candidat adopte une attitude posture professionnelle adaptée dans son contexte d'intervention : L'attitude du candidat est adaptée à son contexte d'intervention, il réajuste son comportement en fonction des circonstances et l'argumente.

Validation du Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation Epreuve organisée par et/dans l'établissement de formation durée de l'épreuve : 1h30 Epreuve écrite-coefficient 1.

Les critères d'évaluation :

- Le candidat transmet les informations relatives à l'accompagnement de la personne : Toutes les données recueillies sont fiables et conformes à la situation de la personne Les données respectent la protection de la personne et les règles de confidentialité, Les informations transmises sont pertinentes, hiérarchisées et fiables Le vocabulaire utilisé est adapté, Les outils de transmission sont utilisés de manière adaptée.
- Le candidat s'inscrit et organise son intervention en complémentarité des autres intervenants : Les principaux intervenants et leurs missions essentielles sont identifiés, La contribution au travail en équipe tient compte du champ de compétences de l'accompagnant éducatif et social et de celles des différents professionnels.
- Le candidat participe à la démarche qualité et à la gestion des risques : Les propositions d'actions d'amélioration faites par le candidat sont adaptées et argumentées, Les actions menées sont conformes à la politique qualité du

service ou de la structure, Le candidat identifie ses axes d'amélioration et les argumente.

- Le candidat travaille en équipe : Le travail en équipe est effectif et adapté, Les modalités de travail définies par le service ou la structure sont respectées, Les informations transmises par l'équipe sont prises en compte, Le travail est effectué dans le respect des attributions des autres intervenants, La bienveillance dans les relations professionnelles est adoptée.

- Le candidat identifie les situations à risques pour lui-même et les autres dans le cadre de son exercice : Les situations à risque pour le candidat et les autres sont identifiées et argumentées, L'information relative aux situations à risque est transmise de manière pertinente, Les mesures prises et les outils utilisés pour prévenir les risques identifiés sont adaptés compte tenu du champ d'intervention du candidat.

3. Une procédure et une réglementation au service de l'organisation des épreuves

A l'issue du parcours de formation, l'institut présente les candidats à la certification et adresse au représentant de l'Etat en région avant la date limite fixée par celui-ci, un dossier comprenant pour chaque candidat le livret de formation dûment complété accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation. Il retrace l'ensemble des allègements de formation ainsi que les dispenses de formation et de certification dont a bénéficié le candidat. Il atteste du cursus de formation suivi, de la validation des domaines de formation comporte l'ensemble des appréciations portées sur le candidat par les membres de l'équipe pédagogique et les référents professionnels. Les grilles d'évaluation des stages sont annexées à ce livret de formation.

Durant la formation, tout congé de maladie ou congé pour enfant malade doit être justifié par un certificat médical et est inscrit au livret de formation. Pour la durée totale de la formation, une franchise maximale de sept jours ouvrés peut être accordée aux candidats pendant laquelle ils sont dispensés des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des stages. Au-delà des sept jours d'absence les cours et stages non effectués doivent faire l'objet d'un rattrapage.

L'évaluation des compétences acquises par les candidats est effectuée tout au long de leur parcours de formation par les établissements de formation et les lieux de stages, selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de certification porté à l'annexe 6 du présent document.

Le référentiel de certification est organisé par bloc de compétences, correspondant aux cinq domaines de formation présentés dans l'article 8 (cf. annexe 7 : Référentiels de certification).

Chaque bloc de compétences doit être validé séparément. Un bloc de compétences est validé lorsque le candidat remplit deux conditions :

- 1° Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences ;
- 2° Il doit avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétence en annexe 1 du présent document. L'établissement de formation propose des adaptations pédagogiques aux candidats qui n'ont pu acquérir toutes les compétences lors des périodes de formation pratique.

L'acquisition de ces compétences est attestée par le livret de formation et répertoriée par la fiche de synthèse sur les compétences acquises par le candidat en stage ou par adaptation pédagogique.

La procédure de certification est la suivante :

Le règlement de certification est remis à chaque apprenant dès l'entrée en formation ainsi que les dates de certifications organisées par l'institut de formation. Chaque candidat est convoqué par courrier 15 jours avant la date de l'épreuve de certification. Il doit se présenter un quart d'heure avant son heure de passage afin de présenter son identité, sa convocation et signer la liste d'émargement.

A la fin du passage de tous les candidats, une réunion est organisée avec l'ensemble des membres des jurys, la responsable de la formation ainsi qu'un membre de la Direction afin d'acter les notes attribuées aux candidats. Un PV de réunion est signé par chacune des personnes présentes. Il est précisé le nom des candidats et le nom des membres du jury.

4. Un jury plénier actant la délivrance des diplômes d'Etat

Réuni à l'initiative du représentant de l'Etat en région, le jury se prononce pour chaque candidat sur chacun des blocs de compétences, à l'exception de ceux qui ont déjà été

validés ou pour lesquels les candidats bénéficient d'une dispense de certification prévue à l'annexe 2 du présent document.

Le jury composé conformément à l'article D 451-91 du code de l'action sociale et des familles établit la liste des candidats ayant validés l'ensemble des compétences du diplôme d'accompagnant éducatif et social. Le Diplôme d'Etat est délivré à ces candidats sous réserve de l'obtention de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Dans le cas où tous les blocs ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les blocs acquis. Pour les candidats ayant suivi le parcours de formation complet et ayant échoué à la certification d'un ou plusieurs blocs font l'objet d'un positionnement par l'IRTSCA afin d'élaborer un parcours de formation personnalisé en vue d'acquérir les compétences manquantes permettant la délivrance du diplôme. Les blocs de compétences sont acquis à titre définitif.

Conclusion

Ce projet pédagogique de la formation « Accompagnant Educatif et Social » tel qu'il a été écrit, présente ce qui fait l'essentiel de la démarche de professionnalisation.

Philippe GABERAN¹⁰ pense que le processus formatif ne peut s'opérer que par le biais d'un déplacement de soi, d'un déplacement de l'autre, du regard de soi sur soi ou sur l'autre et nous nous efforçons d'offrir un contexte favorable pour permettre aux apprenants d'y parvenir.

La formation sera toujours celle des hommes et des femmes sur le chemin de la vie qui transmettent des savoirs, des techniques certes, mais avant tout des expériences pour grandir et vivre ensemble. Comme le souligne Marcel NUSS « il est primordial d'être conscient de ce qu'on fait, pourquoi on le fait. Les métiers de l'accompagnement médico-social sont des activités de découverte et de mise à l'épreuve personnelle mais également de dépassement de soi. »

A l'issue de son cursus de formation, l'Accompagnant Educatif et Social, comme tout travailleur social, doit avoir réfléchi au sens de l'accompagnement. Notre volonté est que les apprenants soient mieux outillés pour se positionner dans les organisations qui les emploient, mieux assurés sur les questions de société, avec une meilleure maîtrise des cadres réglementaires dans lesquels ils sont amenés à exercer.

¹⁰ [Les Travailleurs sociaux entre certification et professionnalisation... une formation impossible, EMPAN n°95, sept. 2014](#)

ANNEXES

Annexe 1 :
REFERENTIEL DE COMPETENCES (Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat
d'accompagnant éducatif et social)

Annexe 2 :
TABLEAUX DES PASSERELLES : Dispenses de formation et de certification et allègements de
formation (ANNEXE V Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant
éducatif et social)

Annexe 3 :
Indicateurs d'évaluation

Annexe 4 :
PROCEDURE D'ALLEGEMENTS / DISPENSES
Formation Accompagnant Educatif et Social

Annexe 5 :
Calendriers prévisionnels de formation

Annexe 6 :
REFERENTIEL DE FORMATION (ANNEXE III Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat
d'accompagnant éducatif et social)

Annexe 7 :
Référentiels de certification par bloc de compétence

ANNEXE 1 :

REFERENTIEL DE COMPETENCES (Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social)

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
Identifier le besoin de compensation éventuel lors de situations rencontrées dans le champ d'intervention du professionnel
Situer la personne dans le développement et/ou dans le maintien de son autonomie
Repérer les potentialités de la personne
Favoriser et/ou préserver l'autonomie de la personne par le maintien et/ou le développement de ses potentialités
Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
Prendre soin et veiller au bien être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité
Concourir au bien-être de la personne par des gestes ou une communication adaptée ou par recours à des tiers
Mettre en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés pour permettre à la personne de réaliser ses activités
Identifier, sélectionner et utiliser les aides techniques, les outils spécifiques et les modalités d'apprentissage adaptés pour développer ou maintenir l'autonomie de la personne accompagnée
Mobiliser les activités quotidiennes pour favoriser la relation dans l'accompagnement
Aider la personne à exprimer ses attentes et ses choix à l'occasion de temps et/ou activités propices à l'expression
Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien
Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur
Identifier les risques de la vie quotidienne et donner l'alerte en temps opportun
Préparer et accompagner les changements dans la vie de la personne pour anticiper leurs conséquences
Prendre appui sur les décisions prises en équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement de la fin de vie

Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
Organiser la logistique d'un lieu et réaliser son intervention en utilisant les moyens permettant l'accompagnement au quotidien dans les conditions optimales de sécurité
Organiser son intervention et prioriser les actions à conduire dans un contexte d'intervention donné
Appliquer les principes d'hygiène et de sécurité en fonction du contexte d'intervention
Repérer les situations à risque et participer à des actions de prévention des accidents du quotidien quel que soit le lieu d'intervention
Favoriser l'appropriation du cadre de vie ou du cadre d'accueil de la personne par un aménagement adapté
Adapter sa prestation à la présence de la personne accompagnée, de son entourage ou des autres professionnels
Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco-responsabilité
Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien

Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
Adopter une posture bienveillante à l'égard de la personne accompagnée et de son entourage
Gérer ses émotions face à la personne accompagnée, son entourage et les autres professionnels
Accompagner la personne dans sa participation aux activités collectives
Soutenir la personne dans son affirmation et son épanouissement
Sélectionner des activités en prenant en compte les attentes et l'expression des besoins de la personne dans le cadre du projet personnalisé, en lien avec le projet de service
Utiliser les activités de groupe pour susciter la participation et/ou prévenir l'isolement et/ou développer l'expression de soi en fonction des lieux d'intervention

Repérer et prévenir le risque d'isolement de la personne et favoriser l' inclusion dans son environnement
Identifier, gérer les situations de conflit et en référer à son équipe en cas de risque
Accompagner la personne dans le respect de sa relation avec sa famille, son entourage, les représentants légaux et les autres professionnels
Adapter sa communication avec la famille et l'entourage dans la limite de ses attributions
Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface
Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne
Identifier l'apport et les effets des activités au regard des objectifs et des critères d'évaluation

Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
Identifier son cadre d'intervention pour se situer en tant que professionnel de l'accompagnement social : cadre légal, dispositifs, acteurs et réseaux
Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention
Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne
Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé
Se questionner sur sa posture professionnelle
Identifier, proposer et mettre en œuvre des actions de prévention
Participer à l'accueil et/ou à l'accompagnement des stagiaires et des nouveaux professionnels
Co-construire avec la personne et les acteurs le projet personnalisé

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne
Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication (y compris numériques), les informations et/ou données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des activités d'accompagnement de la personne

Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne
Transcrire les données recueillies, transmettre, par la ou les modalités de communication les plus appropriées, les informations, observations relatives à la personne, à son environnement et à la réalisation d'une activité d'accompagnement
Analyser les situations, relayer des informations pertinentes et proposer des actions en lien avec le projet personnalisé
Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et de gestion des risques
Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention
Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles
Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer
Contribuer à l'élaboration, à l'évaluation et à l'adaptation des projets personnalisés d'accompagnement
Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et transmettre les informations appropriées
Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques
Evaluer sa pratique, repérer les axes d'amélioration et ses possibles besoins en formation
Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité, à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

ANNEXE 2 :

TABLEAUX DES PASSERELLES : Dispenses de formation et de certification et allègements de formation
(ANNEXE V Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social)

ANNEXE V

TABLEAUX DES PASSERELLES : Dispenses de formation et de certification et allègements de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)	Diplôme d'Etat de vie sociale	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation		Allègement de formation

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence
Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS	Titre professionnel d'agent de service médico-social	Brevet d'études professionnelles Carrières et sociales	Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial et collectif	Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation

Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	allègement de formation	allègement de formation	allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention						Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	allègement de formation	allègement de formation	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Mention complémentaire aide à domicile	Brevet d'aptitude d'assistant animateur technicien	Certificat professionnel de jeunesse, de populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne	Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural	Titre professionnel Assistant de vie dépendance
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports</i>	<i>Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>Ministère de l'agriculture</i>	<i>IPERIA</i>

Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation		Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification					Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification		

ANNEXE 3 :

Indicateurs d'évaluation

Indicateurs d'évaluation

 **Le candidat :**

Date de l'entretien :

 **Posture générale**

Ponctualité à l'entretien

oui

non

Entretien préparé

1 (pas du tout)

10 (tout à fait)

Capacité à se présenter

1 (pas du tout)

10 (tout à fait)

Clarté dans le discours

1 (pas du tout)

10 (tout à fait)

Motivation pour la formation

1 (pas du tout)

10 (tout à fait)

Capacité à se projeter dans la formation

- Stages envisagés
 - Au niveau financier, familial
-

1 (pas du tout)

10 (tout à fait)

Sa connaissance du secteur social et médico-social

Réalisation de stages ou bénévolats ou expériences dans le secteur social ou médico-social

oui

non

Quels types ?

.....
.....

Représentations du secteur

1 (pas du tout réaliste)

10 (tout à fait réaliste)

Représentations du métier

1 (pas du tout réaliste)

10 (tout à fait réaliste)

Représentations de la formation

1 (pas du tout réaliste)

10 (tout à fait réaliste)

Projet actuel

.....

Mobilité

.....
.....

- Possédez-vous un ordinateur ?

.....

Avis motivé du jury :

.....
.....
.....

Date et signature des examinateurs

ANNEXE 4 :

PROCEDURE D'ALLEGEMENTS / DISPENSES
Formation Accompagnant Educatif et Social

PROCEDURE D'ALLEGEMENTS / DISPENSES

Formation Accompagnant Educatif et Social

1. UNE INFORMATION

- ➔ Sur le site internet de l'IRTS CA www.irtsca.fr ;
- ➔ Dans le dossier d'inscription.

2. UNE ELABORATION DE LA DEMANDE

- ➔ Un dossier à remplir au moment de l'inscription complété par les diplômes et/ou les référentiels ;
- ➔ Après les épreuves de sélection, une étude individuelle des dossiers sera effectuée par l'équipe pédagogique.

3. UN TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- ➔ Une commission pédagogique se tiendra dans le mois qui suit la sélection pour traiter les dossiers complets en vue d'établir la personnalisation du parcours pédagogique ;
- ➔ Les modalités de cette personnalisation seront transmises par écrit au demandeur.

4. UNE CONTRACTUALISATION

- ➔ Les dispenses et allègements sont inscrits dans la convention de formation.

ANNEXE 5 :

Calendriers prévisionnels de formation

Calendrier prévisionnel de formation

PRF 2022

"Opération financée par la Région Grand-Est"

Accompagnant Educatif et Social

MAI 2022

Formation théorique :

- S18 35h : Du lundi 2 mai 2022 au vendredi 6 mai 2022 inclus
- S19 35h : Du lundi 9 mai 2022 au vendredi 13 mai 2022 inclus
- S20 35h : Du lundi 16 mai 2022 au vendredi 20 mai 2022 inclus
- S21 21h : Du lundi 23 mai 2022 au mercredi 25 mai 2022 inclus
- S22 14h : Du lundi 30 mai 2022 au mardi 31 mai 2022 inclus

JUIN 2022

Formation pratique :

- S22 21h : Du mercredi 1^{er} juin 2022 au vendredi 3 juin 2022 inclus
- S23 28h : Du mardi 7 juin 2022 au vendredi 10 juin 2022 inclus

Formation théorique :

- S24 35h : Du lundi 13 juin 2022 au vendredi 17 juin 2022 inclus

Formation pratique :

- S25 35h : Du lundi 20 juin 2022 au vendredi 24 juin 2022 inclus
- S26 35h : Du lundi 27 juin 2022 au vendredi 1^{er} juillet 2022 inclus

JUILLET 2022

Formation théorique :

- S27 35h : Du lundi 4 juillet 2022 au vendredi 8 juillet 2022 inclus

Formation pratique :

- S28 28h : Du lundi 11 juillet 2022 au vendredi 15 juillet 2022 inclus (**sauf le 14/07 jours fériés**)
- S29 35h : Du lundi 18 juillet 2022 au vendredi 22 juillet 2022 inclus
- S30 35h : Du lundi 25 juillet 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus

AOUT 2022

FERMETURE IRTS : Du lundi 1^{er} août 2022 au vendredi 26 août 2022 inclus

Formation théorique :

- S35 35h : Du lundi 29 août 2022 au vendredi 2 septembre 2022 inclus

SEPTEMBRE 2022

Formation pratique :

- S36 35h : Du lundi 5 septembre 2022 au vendredi 9 septembre 2022 inclus
- S37 35h : Du lundi 12 septembre 2022 au vendredi 16 septembre 2022 inclus

Formation théorique :

- S38 35h : Du lundi 19 septembre 2022 au vendredi 23 septembre 2022 inclus

Formation pratique :

- S39 35h : Du lundi 26 septembre 2022 au vendredi 30 septembre 2022 inclus

OCTOBRE 2022

S40 35h : Du lundi 3 octobre 2022 au vendredi 7 octobre 2022 inclus

Formation théorique :

S41 35h : Du lundi 10 octobre 2022 au vendredi 14 octobre 2022 inclus

Formation pratique :

S42 35h : Du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus

S43 28h : Du lundi 24 octobre 2022 au jeudi 27 octobre 2022 inclus

Formation théorique :

S43 7h : le vendredi 28 octobre 2022

NOVEMBRE 2022

Formation théorique :

S44 28h : Du lundi 31 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022 inclus (sauf le 01/11 jours fériés)

Formation pratique :

S45 28h : Du lundi 7 novembre 2022 au jeudi 10 novembre 2022 inclus

S46 35h : Du lundi 14 novembre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 inclus

Formation théorique :

S47 35h : Du lundi 21 novembre 2022 au vendredi 25 novembre 2022 inclus

Formation pratique :

S48 35h : Du lundi 28 novembre 2022 au vendredi 2 décembre 2022 inclus

DECEMBRE 2022

S49 35h : Du lundi 5 décembre 2022 au vendredi 9 décembre 2022 inclus

Formation théorique :

S50 35h : Du lundi 12 décembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus

FERMETURE IRTS : Du lundi 19 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclus

JANVIER 2023

Formation théorique :

S01 28h : du mardi 3 janvier 2023 au vendredi 6 janvier 2023 inclus

Formation pratique :

S02 35h : du lundi 9 janvier 2023 au vendredi 13 janvier 2023 inclus

S03 35h : du lundi 16 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023 inclus

Formation théorique :

S04 35h : du lundi 23 janvier 2023 au vendredi 27 janvier 2023 inclus

Formation pratique :

S05 35h : du lundi 30 janvier 2023 au vendredi 3 février 2023 inclus

FEVRIER 2023

S06 35h : du lundi 6 février 2023 au vendredi 10 février 2023 inclus

Formation théorique :

S07 35h : du lundi 13 février 2023 au vendredi 17 février 2023 inclus

Formation pratique :

S08 35h : du lundi 20 février 2023 au vendredi 24 février 2023 inclus

S09 35h : du lundi 27 février 2023 au vendredi 3 mars 2023 inclus

MARS 2023

Formation théorique :

S10 35h : du lundi 6 mars 2023 au vendredi 10 mars 2023 inclus

Formation pratique :

S11 35h : du lundi 13 mars 2023 au vendredi 17 mars 2023 inclus

S12 35h : du lundi 20 mars 2023 au vendredi 24 mars 2023 inclus

S13 7h : le lundi 27 mars 2023

Formation théorique :

S13 28h : du mardi 28 mars 2023 au vendredi 31 mars 2023 inclus

AVRIL 2023

Formation théorique :

S14 35h : du lundi 3 avril 2023 au vendredi 7 avril 2023 inclus

S15 7h : le mardi 11 avril 2023

Formation pratique :

1^{er} stage (420 h) : du 1^{er} juin 2022 au 27 octobre 2022

2^{ème} stage (420 h) : du 7 novembre 2022 au 27 mars 2023

Certification :

Blocs 1 à 5 : De février à avril 2023 (IRTS REIMS)

En avril 2023 : Ecrit Bloc 1 (DREETS)

Calendrier prévisionnel de formation 2022/2024

Accompagnant Educatif et Social

Formation théorique :

Septembre 2022

S37 35h : Du lundi 12 septembre 2022 au vendredi 16 septembre 2022 inclus

Octobre 2022

S42 35h : Du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus

Novembre 2022

S46 35h : Du lundi 14 novembre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 inclus

Décembre 2022

S50 35h : Du lundi 12 décembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus

Janvier 2023

S03 35h : Du lundi 16 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023 inclus

Février 2023

S06 35h : Du lundi 6 février 2023 au vendredi 10 février 2023 inclus

Mai 2023

S19 28h : Du mardi 9 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 inclus

Juin 2023

S24 35h : Du lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 inclus

Septembre 2023

S36 35h : Du lundi 4 septembre 2023 au vendredi 8 septembre 2023 inclus

Octobre 2023

S40 35h : Du lundi 2 octobre 2023 au vendredi 6 octobre 2023 inclus

Novembre 2023

S46 35h : Du lundi 13 novembre 2023 au vendredi 17 novembre 2023 inclus

Décembre 2023

S50 35h : Du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 15 décembre 2023 inclus

Janvier 2024

S02 35h : Du lundi 8 janvier 2024 au vendredi 12 janvier 2024 inclus

Février 2024

S07 35h : Du lundi 12 février 2024 au vendredi 16 février 2024 inclus

Mars 2024

S11 35h : Du lundi 11 mars 2024 au vendredi 15 mars 2024 inclus

S12 35h : Du lundi 18 mars 2024 au vendredi 22 mars 2024 inclus

S13 14h : du lundi 25 mars 2024 au mardi 26 mars 2024 inclus

Formation pratique : 840 h

Pour les salariés :

- Stage extérieur (hors employeur) minimum 140 h à effectuer **entre février à avril 2023**

Chez l'employeur :

- Stage à effectuer de 700 h : sur un poste d'AES

Certification (35 h) : du mercredi 27 mars au mercredi 3 avril 2024 (sauf le 1^{er} avril jour férié) / Ecrit DREETS fin avril 2024 (date non communiquée)

ANNEXE 6 :

REFERENTIEL DE FORMATION (ANNEXE III Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat
d'accompagnant éducatif et social)

ANNEXE III

REFERENTIEL DE FORMATION

Domaine de formation 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112 heures)		
Unité de formation	Connaissances théoriques	Connaissances techniques et postures professionnelles
Unité de formation 1 : La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne	Repérage des évolutions des besoins fondamentaux	
	Les temps clés du quotidien comme support à la relation d'aide et/ou à la relation éducative : modalités d'intervention	
	Approches de différents supports et méthodes d'accompagnement de la personne	
	Les dimensions affectives, éducatives, sociales et culturelles et d'estime de soi, dans les situations d'accompagnement	
	Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre	
	Développement et maintien de l'autonomie dans l'accompagnement de la personne	
		La démarche inclusive : notion et méthodes de facilitation
Unité de formation 2 : Notions de santé	Définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et son implication dans la vie quotidienne jusqu'aux soins palliatifs.	
	Fondamentaux relatifs à la réglementation sur la santé et les droits des personnes malades	

	<p>Les principaux paramètres de surveillance de la santé : les notions de paramètres vitaux (pouls, informations relatives à la tension, ventilation, température, diurèse, selles, poids, coloration de la peau, sueur) et d'observation du comportement relationnel et social.</p> <p>L'aide à la prise de médicaments lorsqu'il s'agit d'un acte de la vie courante conformément aux dispositions de l'article L. 313-26 du code de l'action sociale et des familles</p> <p>Les fondamentaux relatifs à la souffrance psychique et à la douleur physique</p> <p>Notion de prévention et d'éducation à la santé</p>	
	Les règles d'éco-responsabilité	Accompagnements aux soins : paramètres de la santé et surveillance des indicateurs de la douleur
Unité de formation 3 : Ergonomie, aide à la mobilité et transferts	Les principes d'ergonomie notamment dans un but de prévention des troubles musculo-squelettiques, les techniques d'amélioration du bien-être de la personne et de confort	
		L'aide à la mobilité et aux transferts, les aides techniques et domotiques
Unité de formation 4 : Regard sur la personne et ses fonctions primaires	<p>Respiration : ventilation normale et conséquences d'une ventilation perturbée</p> <p>Sommeil normal et conséquences d'un sommeil perturbé, les rythmes du sommeil</p> <p>Élimination normale et les conséquences d'une élimination perturbée, les différentes fonctions d'élimination</p>	
Unité de formation 5 : La personne et son rapport au corps	<p>Sexualité, vie affective et intimité</p> <p>L'hygiène corporelle</p>	

		<p>Accompagner et encourager la personne dans la prise de conscience de la nécessité de l'hygiène corporelle</p> <p>Aide ou suppléance dans la réalisation des actes de la vie quotidienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les grands principes de l'hygiène corporelle dans le « prendre soin » respectueux de la personne et de sa dignité Lorsqu'ils ne sont pas prescrits par un médecin: <ul style="list-style-type: none"> - Bain, douche, toilette au lavabo, toilette au lit - Toilette intime et change - Hygiène bucco-dentaire - Hygiène des mains - Habillage et déshabillage - Coiffage <p>Approche corporelle : le toucher relationnel ; le corps et les émotions suscitées dans la relation à l'autre</p>
Unité de formation 6 : Les techniques et outils de communication verbale et non verbale	Fondamentaux relatifs la communication et le langage non verbal	
	Fondamentaux relatifs à quelques méthodes et outils spécifiques les plus courants en communication améliorée et alternative	
	Observation, écoute et relation : méthode et outils	
Unité de formation 7 : Notion de base d'apprentissage en fonction du public accompagné	Les apprentissages, les techniques pédagogiques, les différents supports : repérages méthodologiques, modalités de mise en œuvre, évaluation	
	Techniques favorisant la participation de la personne	
	Evaluation des risques, facteurs de risques, prévention des chutes	
		La prévention et la gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement

Unité de formation 9 : Accompagnement à la fin de vie	Notions relatives à l'accompagnement de fin de vie et au décès	
Unité de formation 10 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)		

Domaine de formation 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité		
91 heures		
Unité de formation	Connaissances théoriques	Connaissances techniques et postures professionnelles
Unité de formation 1 : Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne	Notion d'hygiène et de sécurité des lieux d'intervention	
	Entretien du cadre de vie de la personne : techniques et produits	
	Notions relatives au cadre de vie et à ses fonctions	
		Prévention des accidents domestiques
		Organisation et adaptation du logement en fonction des habitudes, des activités, de l'état de la personne
		Utilisation adaptée des appareils et des équipements à domicile
Unité de formation 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne	Alimentation normale et conséquences d'une alimentation perturbée, plaisir et convivialité, alimentation et culture, hygiène alimentaire, hydratation,	
		Aide à la préparation des repas : achats alimentaires, principes de conservation des aliments, la prévention des intoxications alimentaires , techniques culinaires simples appliquées aux situations et aux capacités des personnes
	Notion de budget quotidien	
Notion de gestion de documents administratifs courants et notion de classement		

		La personne et son rapport au vêtement et au linge : habitudes, repères, entretien, lavage et repassage du linge
		Accompagnements adaptés à la personne : accompagnement sur des temps de toilette, de prise de repas, de déplacements ou de repos compte tenu de l'état de santé de la personne
Unité de formation 3 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)		

Domaine de formation 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne 105 heures		
Unité de formation	Connaissances théoriques	Connaissances techniques et postures professionnelles
Unité de formation 1 : Socialisation et inscription dans la vie citoyenne	Notions, définitions et représentations Les principes relatifs aux valeurs de la République, à la laïcité et la citoyenneté	
Unité de formation 2 : Les différentes dimensions d'accessibilité	Les différentes mesures de protection et de sécurité Partenaires et sources d'information nécessaires pour organiser et sécuriser les déplacements et/ou les démarches	
		Ecoute et sécurisation de la personne
Unité de formation 3 : La famille et l'entourage :	L'évolution sociologique de la famille La parentalité Les situations de handicap et la famille, vieillissement et famille La place de l'aidant	
		Les relations des professionnels avec les familles et l'entourage : enjeux personnels et partenariat
		La communication avec la famille, l'entourage de la personne et les aidants

Unité de formation 4 : Vie collective	Vie collective : Le groupe La dynamique de groupe (enseignement théorique) Communication verbale et non verbale au sein du groupe (théorique) médiation au sein du groupe (technique) Activités collectives (aspect technique) : Objectifs, mise en œuvre et évaluation d'une activité Techniques favorisant l'expression de soi	
Unité de formation 5 : Projet d'activités individuelles ou collectives et techniques d'animation	Activités individuelles et/ou collectives Méthodologie du projet d'animation Techniques éducatives et d'animation	
Unité de formation 6 : Prévention de l'isolement des personnes	Relation au sein des différents lieux de vie de la personne Les conséquences de l'isolement d'une personne	La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance La bientraitance Repérage et mise en accessibilité des activités proposées au sein d'un lieu de vie, d'un territoire
Unité de formation 7 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)		

Domaine de formation 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention 147 heures		
Unité de formation	Connaissances théoriques	Connaissances techniques et postures professionnelles
Unité de formation n°1 : Les bases des politiques publiques et de la	L'Etat : les services centraux et les services territoriaux de la cohésion sociale (DREETS) Les agences régionales de santé	

règlementation régissant le secteur social et médico-social	Les collectivités territoriales	
	Les associations /opérateurs du secteur	
	Les personnes accompagnées et leur participation	
	Principaux textes relatifs à l'action sociale et médico-sociale	
	Principaux textes relatifs à la protection de l'enfant	
	Principaux textes relatifs aux personnes en situation de handicap	
	Principaux textes relatifs aux personnes âgées	
	Principaux textes relatifs aux personnes vulnérables	
Unité de formation 2 : Éthique et déontologie	Les différents lieux de vie et d'accueil des personnes dans le secteur social, médico-social et éducatif: publics, réglementation applicable, principales missions et financements	
	Notions et repères d'éthique et de déontologie	
		Distinction entre discrétion et secret professionnel.
	Notions juridiques sur le respect de la vie privée	
		L'intervention dans un espace privatif et ses enjeux
	Notions de responsabilité : responsabilité civile et pénale	
Unité de formation 3 : Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociale et culturelles	Chartes	
	Discrimination directe ou indirecte	
	Anatomie et physiologie des grandes fonctions et leurs troubles	
Unité de formation 4 : Les grandes familles de pathologies,	Les différentes étapes et les caractéristiques du développement de l'être humain tout au long de la vie	
	La dimension psycho-sociale du développement de la personne	
Unité de formation 4 : Les grandes familles de pathologies,	Rudiments relatifs aux grandes familles de maladies : - Leurs principales conséquences et évolutions pour la personne	

troubles, déficiences et incidences somatiques, psychiques et sociales	<p>accompagnée.</p> <p>- Leurs impacts sur la pratique de l'accompagnant éducatif et social.</p> <p>Maladies neurologiques : Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaques, infirmité motrice cérébrale</p> <p>Maladies de la respiration : asthme, allergie, insuffisance respiratoire, fausse-route et asphyxie</p> <p>Maladies cardiovasculaires : hypertension artérielle, accident vasculaire cérébral, infarctus du myocarde</p> <p>Maladies de la locomotion : arthrose, ostéoporose, troubles de la marche</p> <p>Maladies du psychisme : dépression, addictions, bipolarité, schizophrénie, troubles du développement</p> <p>Maladies des fonctions d'élimination : constipation, diarrhée, vomissements, incontinence fécale et urinaire, globe vésical</p> <p>Maladies dermatologiques : altérations de la peau, escarres</p> <p>Maladies du métabolisme : diabète</p> <p>Maladie génétique : syndrome de down</p> <p>Troubles sensoriels : baisse de l'acuité visuelle, baisse de l'acuité auditive, baisse de la perception du goût, des odeurs</p> <p>Trouble neuro-développemental : troubles du spectre autistique</p> <p>Les cancers : généralités</p>	
	notions de situation de handicap	
	Les troubles de l'attachement et leurs conséquences	
	Situations d'exclusion sociale et conséquences	
Unité de formation 5: Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention des AES	Cadre réglementaire	
	Organisation des secteurs d'intervention	
	Les principaux acteurs	
	Les principaux dispositifs d'aide et d'accompagnement	
	Contexte et cadre juridique et méthodologie du projet personnalisé	
	Participation au projet personnalisé : le repérage des potentiels	

		de la personne au regard de son projet personnalisé
Unité de formation 6 : Le contexte professionnel	Notion de droit du travail Les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique Les risques professionnels	
Unité de formation 7: PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)		

Domaine de formation 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne		
91 heures		
Unité de formation	Connaissances théoriques	Connaissances techniques et postures professionnelles
Unité de formation 1 : Projet d'établissement	Projet d'établissement	
	La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels	
Unité de formation 2 : Travail en équipe et organisation		les fondamentaux relatifs aux différents outils et dispositifs d'évaluation de la qualité
	Notion de travail en équipe pluri-professionnelle et complémentarités Notion de partenariat et de réseau Modalités et processus de travail Notions relatives à l'organisation du travail ; Réunions : contextes, objectifs ; Fiches de postes, plannings. Notions de veille et de continuité de l'accompagnement	
		La coordination et le travail en réseau avec les autres intervenants
	Approches des instances et les outils de travail de l'AES selon les lieux d'intervention	
Unité de formation 3 : Transmission et	Connaissances de base sur les technologies de l'information et des multimédias : utilisation , avantages et gestion des risques	

communication professionnelle	Ecrits professionnels	
	Recueil, tri des informations	
	Transmissions orales et écrites	
		La prise de parole en situation professionnelle
		Le rendu compte de l'intervention
		Notion de distance professionnelle (posture)
Unité de formation 4 : PROFESSIONNALISATION ET CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE (enseignement transversal)		

ANNEXE 7 :

Référentiels de certification par bloc de compétence

Référentiel de certification Accompagnant Educatif et Social

Règlement de l'épreuve de certification Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

L'arrêté ministériel du 30 août 2021 prévoit l'évaluation des compétences acquises tout au long du parcours de formation des candidats.

Ce règlement soumis à l'approbation de la DREETS pourra donner lieu à modification sous réserve de l'approbation de la DREETS.

Le présent règlement définit les modalités par lesquelles l'IRTS-CA entend assumer la responsabilité de la seconde partie de l'épreuve du bloc de compétence 1, soit la présentation orale à partir d'un dossier de pratiques professionnelles.

La première partie de l'épreuve fait l'objet d'une épreuve écrite organisée par le représentant de l'Etat dans la Région, cette épreuve a lieu dans notre établissement.

1. Présentation des épreuves

- 1) Epreuve écrite- étude de cas pratique : Epreuve organisée par les DREETS au sein de l'établissement de formation d'une durée de 2 heures (sujet défini au niveau régional)
coefficient 2.

Le candidat analyse de manière pertinente la situation et les besoins de la personne : Les informations pertinentes sont recherchées auprès de la personne, de l'entourage et des autres professionnels ainsi que dans les outils de transmission à disposition, Les besoins de la personne, ses attentes, ses habitudes de vie, sa culture, ses choix, ses réactions dans une situation donnée, sont identifiés, Les différentes composantes qui peuvent constituer la situation de la personne sont repérées - l'autonomie, les ressources, les capacités physiques et psychiques et les fragilités. -Les changements liés à l'état de la personne sont repérés et transmis de manière adaptée. Le candidat participe au maintien de l'autonomie et ses actions intègre la prévention des risques de la vie quotidienne. Il applique les règles d'hygiène, de sécurité et les bonnes pratiques.

- 2) Présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement de formation. Un document écrit de 5 à 8 pages (police Times New Roman 12- interligne 1,5 – marge 2,5) avec une soutenance orale s'appuyant sur cet écrit durée de la soutenance : 30 minutes (au maximum 10 minutes de présentation par le candidat et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs) composition des groupes d'examineurs : un formateur et un(e) professionnel(le) titulaire du DEAES en priorité ou à défaut un travailleur social titulaire d'un titre au moins de même niveau
Oral coefficient 1

2. Validation du bloc de compétence

Le bloc de compétence 1 est validé si le candidat obtient une note supérieure ou égale à 10/20 sur la moyenne des notes de la présentation orale (coefficient 1) et la note de l'écrit organisé par la DREETS (coefficient 2).

Référentiel de certification Accompagnant Educatif et Social

Règlement de l'épreuve de certification
**Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette
personne et des règles d'hygiène et de sécurité**

L'arrêté ministériel du 30 août 2021

Ce règlement soumis à l'approbation de la DREETS pourra donner lieu à modification sous réserve de l'approbation de la DREETS.

Le présent règlement définit les modalités par lesquelles l'IRTS-CA entend assumer la responsabilité de l'épreuve du bloc de compétence 2.

1. Présentation de l'épreuve

Etude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort. Epreuve organisée par et/dans l'établissement de formation. Cet oral permet au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne.

Le candidat doit démontrer qu'il s'organise de manière efficace dans la réalisation de ses activités, respecte les règles d'hygiène et de sécurité, de tri-sélectif dans l'entretien du cadre de vie de la personne. Il adapte son action au lieu d'intervention et à la personne, à ses besoins. Il réalise des actes d'accompagnement en appliquant les bonnes pratiques.

La durée de l'épreuve est de 30 minutes de préparation, un exposé oral comprenant 15 minutes de présentation de sa démarche et 15 minutes d'échanges avec les examinateurs. La composition des groupes d'examineurs : un formateur et un(e) professionnel(le) titulaire du DEAES en priorité ou à défaut un travailleur social titulaire d'un titre au moins de même niveau.

2. Validation du bloc de compétence

La validation de ce bloc de compétence correspond à la moyenne égale ou supérieure à 10/20.

Référentiel de certification Accompagnant Educatif et Social

Règlement de l'épreuve de certification Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

L'arrêté ministériel du 30 août 2021 prévoit l'évaluation des compétences acquises tout au long du parcours de formation des candidats.

Ce règlement soumis à l'approbation de la DREETS pourra donner lieu à modification sous réserve de l'approbation de la DREETS.

Le présent règlement définit les modalités par lesquelles l'IRTS-CA entend assumer la responsabilité de l'épreuve du bloc de compétence 3.

1. Présentation de l'épreuve

Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage. Epreuve organisée par et/dans l'établissement de formation. Epreuve de coefficient 1

A travers sa présentation, le candidat devra démontrer sa capacité à communiquer avec la personne et son entourage de manière adaptée. Il soutient et favorise l'expression des personnes accompagnées, il propose et met en œuvre des activités collectives adaptées aux besoins et à la situation de la personne et du groupe de personnes. Il prend les précautions nécessaires afin de prévenir les risques dans la réalisation des activités de groupe.

La durée de la présentation orale est de 30 minutes. Le document écrit de 3 pages (police Times New Roman 12-interligne 1.5-marge 2.5) support à l'exposé est élaboré individuellement.

La composition des groupes d'examineurs : un formateur et un(e) professionnel(le) titulaire du DEAES en priorité ou à défaut un travailleur social titulaire d'un titre au moins de même niveau.

2. Validation du bloc de compétence

La validation de ce bloc de compétence correspond à la moyenne égale ou supérieure à 10/20.

Référentiel de certification Accompagnant Educatif et Social

Règlement de l'épreuve de certification Positionnement en tant que travailleur social dans un contexte d'intervention

L'arrêté ministériel du 30 août 2021 prévoit l'évaluation des compétences acquises tout au long du parcours de formation des candidats.

Ce règlement soumis à l'approbation de la DREETS pourra donner lieu à modification sous réserve de l'approbation de la DREETS.

Le présent règlement définit les modalités par lesquelles l'IRTS-CA entend assumer la responsabilité de l'épreuve du bloc de compétence 4.

1. Présentation de l'épreuve

Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne. Coefficient 1

Le candidat montre qu'il a un positionnement professionnel adapté à son cadre d'intervention. Il adopte une attitude, posture adaptée à son contexte d'intervention et est capable de réajuster son comportement en fonctions des circonstances et l'argumente.

La durée de la présentation orale est de 30 minutes. La soutenance repose sur la présentation d'un document écrit de 4 pages ((police Times New Roman 12- interligne 1,5 – marge 2,5) élaboré par le candidat et d'un échange avec le groupe d'examineur.

La composition des groupes d'examineurs : un formateur et un(e) professionnel(le) titulaire du DEAES en priorité ou à défaut un travailleur social titulaire d'un titre au moins de même niveau.

2. Validation du bloc de compétence

La validation de ce bloc de compétence correspond à la moyenne égale ou supérieure à 10/20.

Référentiel de certification Accompagnant Educatif et Social

Règlement de l'épreuve de certification

Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

L'arrêté ministériel du 30 août 2021 prévoit l'évaluation des compétences acquises tout au long du parcours de formation des candidats.

Le présent règlement définit les modalités par lesquelles l'IRTS-CA entend assumer la responsabilité de l'épreuve du bloc de compétence 5.

Ce règlement soumis à l'approbation de la DREETS pourra donner lieu à modification sous réserve de l'approbation de la DREETS.

1. Présentation de l'épreuve

Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation

Epreuve organisée par et/dans l'établissement de formation durée de l'épreuve : 1h30 Epreuve écrite-coefficient 1.

Le candidat transmet les informations relatives à l'accompagnement de la personne, il s'inscrit et organise son intervention en complémentarité des autres intervenants, participe à la démarche qualité et à la gestion des risques. Le candidat travaille en équipe : Le travail en équipe est effectif et adapté, il identifie les situations à risques pour lui-même et les autres dans le cadre de son exercice.

2. Validation du bloc de compétence

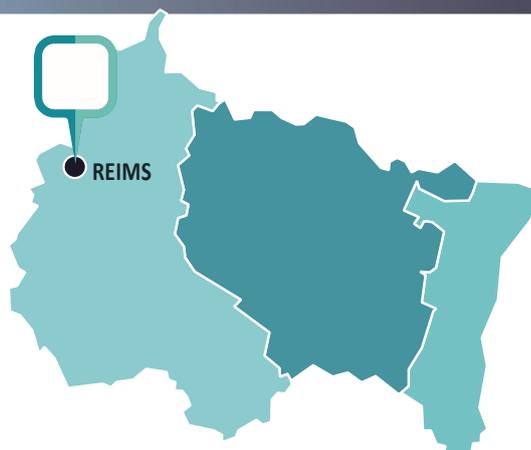
La validation de ce bloc de compétence correspond à la moyenne de toutes les épreuves supérieure ou égale à 10.



**INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL
IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie
51100 REIMS
03 26 06 2288
contact@irtsca.fr

www.irtsca.fr



www.irtsca.fr



@irtsca school/irts-champagne-ardenne

